

# ABNORM Mag

1<sup>er</sup> SEMESTRE 2025

Le Magazine d'information et de promotion de la qualité

Les techniciens de l'ABNORM étalonnent les instruments de santé.



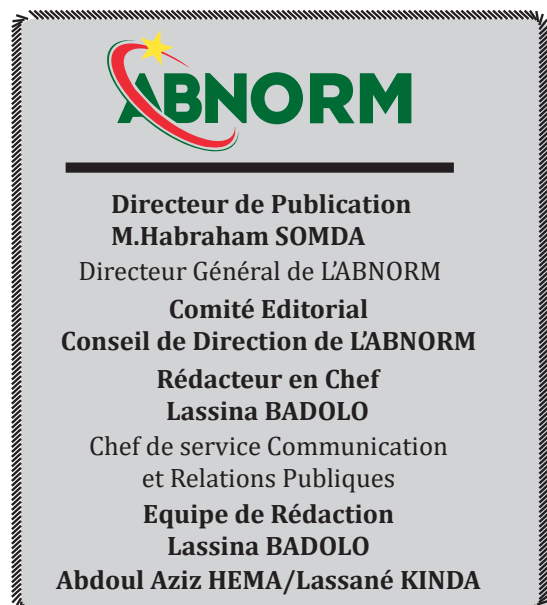
Le DG de l'ABNORM reçoit les félicitations des membres du Conseil d'administration pour les performances réalisées



Une équipe engagée autour du top management pour relever les défis de l'ABNORM



<b>Éditorial</b>	P. 3	<b>la coopération régionale autour de la qualité</b>	P. 23
<b>ACTUALITÉ DU SEMESTRE</b>		VITRINE RSE 2025	
<b>Un échange sans filtre entre le directeur général et son personnel</b>	P. 4	<b>L'ABNORM pour une qualité durable et inclusive</b>	P. 24
Conseil d'Administration de l'ABNORM		Séjour du PCA à l'ABNORM	
<b>Validation des acquis 2024 et planification rigoureuse des priorités 2025</b>	P. 5	<b>Daouda OUEDRAOGO à l'écoute du personnel</b>	P. 25
Journée mondiale de l'accréditation		<b>Formez-vous avec l'ABNORM</b>	P. 26
<b>L'ABNORM et le SOAC honorent les bâtisseurs du système qualité burkinabè</b>	P. 6	Qualité des produits à l'exportation	
Amélioration de la qualité des farines infantiles		<b>Un nouveau texte pour renforcer la sécurité et la compétitivité au Burkina Faso</b>	P. 27 - 28
<b>L'ABNORM parle désormais mooré, dioula, fulfuldé...</b>	P. 7	<b>Le Burkina Faso accède à la vice-présidence de l'ARSO et à deux autres postes : des reconnaissances portées par l'ABNORM</b>	P. 29
<b>Qualité et hygiène en boulangerie : l'ABNORM mobilise les acteurs des Hauts-Bassins</b>	P. 8	<b>L'INVITE DU MAG</b>	
Hygiène et poids réglementaire		<b>Entretien avec M. Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité (DPQ - ABNORM)</b>	P. 30 - 31
<b>L'ABNORM renforce la vigilance dans les boulangeries burkinabè</b>	P. 9	<b>NORMES &amp; TECHNIQUES</b>	
Huile alimentaire dans les Hauts-Bassins		<b>Burkina Faso : Onze nouvelles normes pour mieux transformer poisson et œufs</b>	P. 32
<b>L'ABNORM et les Huiliers unissent leurs efforts pour une production de Qualité</b>	P. 10	<b>Burkina Faso : L'ABNORM renforce la sécurité des produits destinés aux enfants avec l'homologation de nouvelles normes</b>	P. 33
Lutte contre la fraude		<b>Infrastructure qualité et renforcement de la sécurité et du développement durable : le Burkina Faso officialise l'homologation de 700 normes</b>	P. 34
<b>Vers une synergie renforcée entre l'ABNORM et la CNLF</b>	P. 11	<b>L'ABNORM certifiée ISO 9001 versions 2015</b>	P. 35
Renforcement de la coopération entre l'ABNORM et la Douane		<b>Encadré pédagogique</b>	P. 36
<b>Cap sur la mise en œuvre du Certificat National de Conformité</b>	P. 12	<b>Lexique Qualité : Comprendre les Types de Normes</b>	P. 37
ABNORM et autorités judiciaires		<b>Fiche Pratique : Comprendre le Processus de Certification à la Marque NBF</b>	P. 38
<b>Vers une synergie pour la qualité au Burkina Faso</b>	P. 13	<b>CHIFFRES INDICATEURS</b>	
L'ABNORM déclenche l'alerte		<b>Etat de réalisation des activités phares de l'ABNORM au cours du premier semestre 2025</b>	P. 39
<b>Balances sous surveillance à Ouagadougou</b>	P. 14	<b>ACTUALITES EN IMAGES</b>	P. 40 - P. 45
CISSA 2025		<b>PAGE SOCIALE</b>	P. 46
<b>L'ABNORM présente ses métiers au colloque universitaire</b>	P. 15		
FESPACO 2025			
<b>L'ABNORM pour la qualité au cœur du rendez-vous culturel</b>	P. 16		
Renforcement des compétences à l'ABNORM			
<b>Des agents outillés pour répondre aux défis de qualité et de sécurité</b>	P. 17-P. 18		
Journées Nationales d'Engagement Patriotique et de Participation Citoyenne			
<b>L'ABNORM réaffirme son engagement citoyen</b>	P. 19		
Journée mondiale de la Métrologie			
<b>L'ABNORM sensibilise les acteurs de la santé sur l'importance des mesures fiables</b>	P. 20		
Journée mondiale de la Métrologie 2025			
<b>Des mesures justes pour des soins de qualité</b>	P. 21		
<b>Message de Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat</b>	P. 22		
MIATO 2025			
<b>L'ABNORM valorise les produits burkinabè et renforce</b>			



## Qualité, normes et confiance : des piliers pour bâtir un burkina faso performant et équitable



Chers lecteurs, chères lectrices, C'est avec un profond sentiment de responsabilité et un enthousiasme renouvelé que je vous adresse ces mots à l'ouverture du troisième numéro de « **ABNORM Mag** », votre espace dédié aux enjeux fondamentaux que sont la normalisation, la certification, la métrologie, le contrôle et la promotion de la qualité, au Burkina Faso.

Depuis le lancement de ce magazine, les retours positifs que nous avons reçus témoignent d'un réel intérêt pour ces disciplines souvent perçues comme techniques, mais ô combien stratégiques. C'est pourquoi notre engagement à les rendre accessibles, concrètes et inspirantes demeure au cœur de notre mission.

Dans un monde en mutation, marqué par la transition numérique, les exigences sanitaires et environnementales, et les aspirations économiques de plus en plus affirmées, le Burkina Faso doit impérativement s'appuyer sur des mécanismes fiables pour accompagner son développement.

La qualité, sous toutes ses formes, devient ainsi une composante essentielle de la performance, de la sécurité et de la crédibilité de nos marchés.

Ce numéro met en lumière l'impact réel et mesurable de nos axes d'intervention. À travers des reportages de terrain, des témoignages inspirants, des analyses techniques et des données actualisées, vous découvrirez

comment la normalisation permet d'harmoniser les pratiques et d'assurer la conformité aux standards internationaux, comment la certification renforce la confiance et ouvre l'accès aux marchés, comment la métrologie garantit la fiabilité des instruments de mesure dans les échanges commerciaux et les contrôles techniques, comment le contrôle qualité des marchés préserve les consommateurs de produits non conformes et renforce la sécurité dans tous les secteurs, et enfin comment la promotion de la qualité stimule l'amélioration continue et la culture de l'excellence dans les services et les productions locales.

Ces activités, bien que distinctes, s'inscrivent dans une logique intégrée. Leur mise en œuvre rigoureuse contribue à la structuration de nos filières, à la protection des consommateurs et à la compétitivité des entreprises burkinabè. Qu'il s'agisse de l'agro-alimentaire, de la santé, du bâtiment, de l'environnement ou des services, toutes ces dimensions convergent vers un même objectif : « *renforcer la qualité de vie et la résilience économique de notre pays* ».

L'ABNORM, en tant qu'établissement public de l'Etat à caractère administratif, poursuit sa mission avec professionnalisme et engagement. En produisant des référentiels fiables, en validant des processus et des produits, en encadrant les contrôles de conformité et en diffusant la culture qualité à tous les niveaux, nous souhaitons bâtir un environnement économique sain, compétitif et respectueux des règles.

Mais rien de tout cela ne serait possible sans votre implication. Entreprises, institutions, consommateurs et citoyens : vous êtes les premiers acteurs de cette transformation. Ce magazine vous est destiné. Il est conçu pour vous informer, vous inspirer et vous accompagner.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux équipes qui travaillent avec rigueur, aux partenaires qui nous soutiennent, et à vous tous, lecteurs fidèles, qui contribuez à faire de « **ABNORM Mag** » un véritable espace de réflexion, de valorisation et d'action.

Ensemble, faisons de la qualité une norme de vie, pour un Burkina Faso plus sûr, plus fort et plus compétitif.

Bonne lecture à toutes et à tous !

**Habraham SOMDA**  
Le Directeur Général de l'ABNORM

## Un échange sans filtre entre le directeur général et son personnel

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a tenu, le lundi 16 juin 2025 à Ouagadougou, sa 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale de l'année. Une rencontre marquée par un dialogue franc entre le Directeur Général, M. Habraham SOMDA, et l'ensemble du personnel, dans un esprit de concertation et de management participatif.

C'est dans la salle de conférence du SIAO que s'est tenue cette Assemblée Générale, placée sous le signe de l'écoute et de la transparence. Le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA, a saisi cette occasion pour échanger directement avec ses collaborateurs sur les préoccupations du personnel et les défis à venir pour l'institution.

Inscrite dans une dynamique de gouvernance participative, cette rencontre visait à renforcer la cohésion interne et à mobiliser les équipes autour des priorités de l'agence. M. SOMDA a rappelé que la réussite de la mission de l'ABNORM repose sur une synergie entre tous les acteurs, œuvrant collectivement dans un environnement de travail sain et motivant.

Au cours de la rencontre, les agents ont exprimé leurs préoccupations, auxquelles le Directeur Général a répondu avec clarté et engagement. Il a encouragé chacun à maintenir un haut niveau de professionnalisme et à contribuer activement à l'atteinte des objectifs de l'année.

Plusieurs interventions ont enrichi les échanges. M. Seydou TRAORÉ, Directeur des Ressources Humaines, a présenté le bilan de mise en œuvre des préoccupations soulevées lors des précédentes AG. Quant à M. Karim SAWADOGO, Chef de service des études et de la planification, il a exposé un rapport détaillé sur l'état d'exécution à mi-parcours du programme d'activités 2025.

Le représentant du personnel, M. Moussa SOURABIE, a salué l'initiative du Directeur Général, qu'il a qualifiée de « *salutaire et motivante* ». Il a également reconnu les efforts continus de la Direction Générale pour améliorer les conditions de travail et de vie des agents.

Cette 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale de l'année 2025 marque une étape importante dans la consolidation d'un dialogue interne ouvert et constructif.

Une dynamique que la Direction Générale entend poursuivre, convaincue que l'écoute et la concertation sont les piliers d'une performance durable au service de la qualité au Burkina Faso.



Le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA échange avec ses collaborateurs.



Le DG Habraham SOMDA et ses collaborateurs s'engagent pour l'excellence et la cohésion

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ABNORM

### Validation des acquis 2024 et planification rigoureuse des priorités 2025

Réuni en session ordinaire, le 27 mars 2025 à Ouagadougou, le Conseil d'administration de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a dressé un bilan plus que satisfaisant de l'exercice 2024. Cette rencontre stratégique a permis l'adoption de documents clés pour l'année 2025, dans un esprit de consolidation des acquis et de projection vers de nouveaux défis.

**A**vec un taux de réalisation physique de plus de 76 % et un recouvrement des recettes dépassant les 144 %, l'ABNORM affiche des performances impressionnantes. La première session du Conseil d'administration a été l'occasion pour ses membres de saluer ces résultats et d'apporter leur appui à la poursuite de la dynamique enclenchée.

L'année 2024 s'est soldée par des résultats significatifs pour l'Agence. Le taux de réalisation physique s'est élevé à 76,01 %, tandis que les recettes ont atteint un taux de recouvrement record de 144,31%. En parallèle, plus de 700 millions de FCFA ont été générés par des amendes et confiscations. Ces indicateurs témoignent d'une gestion efficace, adossée à l'implication continue des équipes.



Les membres du Conseil d'administration de l'ABNORM saluent les performances de l'année 2024 et valident les priorités stratégiques de 2025.

#### Feuille de route 2025 : objectifs clairs et outils validés.....

Au cours de la session, les membres du Conseil ont adopté plusieurs documents stratégiques, notamment, le rapport d'activités 2024, le programme d'activités 2025, le budget prévisionnel 2025, le Plan de passation des marchés publics.

Ces instruments de pilotage, approuvés sous réserve de quelques ajustements, balisent le chemin pour une année 2025 placée sous le signe du renforcement institutionnel.

Exigez la qualité, soyez dans les normes !

Saluant les efforts déployés, le Président du Conseil d'administration, M. Daouda OUEDRAOGO, a exprimé sa satisfaction : « Je vous invite à persévérer dans cette dynamique afin de relever les défis de développement en matière de normalisation, de métrologie et de qualité », a-t-il déclaré, adressant ses félicitations au Directeur Général, M. Habraham SOMDA, et à l'ensemble de son équipe.

Les administrateurs ont également renouvelé leur volonté de soutenir la direction générale dans la mise en œuvre des missions au bénéfice des populations. Rendez-vous est pris pour le dernier trimestre de 2025, à l'occasion de la deuxième session ordinaire de l'année.



Le Président du Conseil d'administration, M. Daouda OUEDRAOGO félicitant la direction générale pour les résultats obtenus et appelant à maintenir la dynamique de performance.



Le DG de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA, recevant les félicitations des membres du Conseil d'administration pour les performances remarquables réalisées

## Journée mondiale de l'accréditation

### L'ABNORM et le SOAC honorent les bâtisseurs du système qualité burkinabè

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a organisé, le mardi 17 juin 2025, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), une cérémonie de remise de diplômes d'accréditation à des organismes d'évaluation de la conformité accrédités au Burkina Faso.

Ils étaient nombreux, ces acteurs clés du système de qualité national et régional, publics et privés, à répondre présent à cet événement qui s'inscrit dans le cadre de la célébration en différé de la journée mondiale de l'accréditation et orchestré en partenariat avec le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et la CCI-BF.

En tant que point focal national pour l'accréditation, l'ABNORM a une fois de plus réaffirmé son engagement à accompagner les laboratoires, les organismes d'inspection et de certification vers une reconnaissance internationale de leur compétence qu'est l'accréditation. En garantissant la fiabilité des évaluations de conformité, elle positionne la qualité comme un levier du développement économique durable du Burkina Faso.

Le SOAC, organe opérationnel de l'UEMOA en matière d'accréditation, joue un rôle stratégique dans le renforcement de l'infrastructure qualité en Afrique de l'Ouest. A travers sa coopération renforcée avec l'ABNORM, le Burkina Faso s'impose comme un acteur clé de l'harmonisation régionale en matière d'accréditation au service des entreprises et des consommateurs.

Parmi les six structures distinguées par le SOAC figure l'ABNORM, premier organisme d'évaluation de la Conformité à faire accréditer son système de certification : une preuve de son exemplarité et de son leadership, au niveau national, en matière de certification. Cette distinction renforce ainsi la crédibilité du label « Made in Burkina Faso » sur les marchés national et international.



Le commissaire de l'UEMOA, Dr Paul Koffi KOFFI, saluant les avancées du Burkina Faso en matière de qualité et d'accréditation



M. Issa SAWADOGO, représentant du Directeur Général de l'ABNORM, exprimant la fierté de l'agence pour les nouvelles accréditations obtenues et leur impact sur la compétitivité des entreprises burkinabè.

Parallèlement, six évaluateurs habilités par le SOAC ont également reçu leur certificat d'habilitation au service de l'accréditation pour leur rigueur et leur contribution à l'assurance qualité.

Dr Paul Koffi KOFFI, commissaire de l'UEMOA chargé du développement de l'entreprise, des mines, de l'énergie et de l'économie numérique, a salué le rôle moteur de l'ABNORM, soulignant que « *le Burkina Faso est en avance sur de nombreux pays* » en matière de normalisation et d'accréditation. Il a tenu à féliciter l'agence pour son engagement constant en faveur de la qualité et de l'intégration régionale.

De son côté, M. Issa SAWADOGO, représentant le Directeur général de l'ABNORM, a rappelé qu'en tant que structure point focal du SOAC au Burkina Faso, l'ABNORM se réjouit de constater que de nouveaux organismes d'évaluation de la conformité aient été accrédités dans plusieurs domaines, toute chose qui renforce la confiance et la crédibilité des entreprises burkinabè auprès des consommateurs ainsi qu'auprès des bénéficiaires des services proposés.

À titre de rappel, l'ABNORM est l'organisme national chargé de mettre en œuvre la politique du Burkina Faso en matière de normalisation, de certification, de métrologie, d'accréditation, de contrôle et de promotion de la qualité. Son action contribue à l'amélioration continue des normes et à l'essor d'une culture de l'excellence au sein des entreprises et institutions du pays.



Les acteurs du système qualité burkinabè satisfaits du travail abattu

## Amélioration de la qualité des farines infantiles L'ABNORM parle désormais mooré, dioula, fulfuldé...

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a organisé, le 13 mai 2025 à Ouagadougou, un atelier de sensibilisation à l'intention des producteurs de farines infantiles fortifiées. Grâce au soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), les normes et guides de bonnes pratiques sont désormais disponibles en mooré, dioula et fulfuldé, afin de favoriser leur appropriation au niveau local.

« **L**e respect des normes reste encore trop souvent méconnu ou insuffisamment appliqué », a reconnu Oumarou KY, représentant du Directeur Général de l'ABNORM, en ouverture de l'atelier. Pour y remédier, l'agence mise sur la vulgarisation des normes en langues nationales, afin de toucher les producteurs au plus près de leurs réalités.

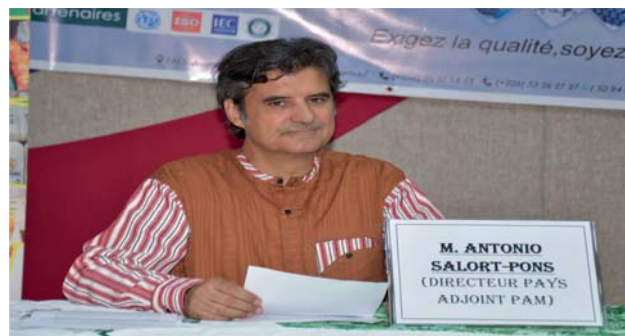
L'atelier a réuni une diversité d'acteurs impliqués dans la chaîne de production des farines infantiles fortifiées : transformateurs artisanaux, unités industrielles, représentants du secteur privé, autorités sanitaires et organisations de consommateurs. Tous ont été conviés à s'approprier les normes nationales et les guides de bonnes pratiques désormais accessibles dans les principales langues parlées au Burkina Faso.



Les producteurs de farine infantile à l'écoute des experts de l'ABNORM.

Grâce au soutien du Programme alimentaire mondial (PAM), les documents techniques ont pu être traduits et diffusés à grande échelle. Pour Antonio Salort-Pons, directeur pays adjoint du PAM, cette initiative s'inscrit dans les priorités nationales de lutte contre la malnutrition, telles que définies dans le Plan stratégique multisectoriel de nutrition (PSMN). « Ensemble, l'ABNORM, le Ministère en charge de la Santé et le secteur privé peuvent garantir une farine infantile de qualité pour une meilleure santé des enfants », a-t-il affirmé.

L'atelier a également permis de rappeler les trois piliers de cette démarche : l'élaboration des normes par l'ABNORM, leur validation et promotion par les autorités sanitaires, et leur mise en œuvre par les producteurs. La disponibilité des documents en langues locales constitue un levier essentiel pour favoriser leur appropriation.



« Le PAM rend les bonnes pratiques accessibles », M. Antonio Salort-Pons, directeur pays adjoint du PAM.

Présent à la rencontre, Berthrand OUEDRAOGO, représentant de la Ligue des consommateurs, a salué l'initiative : « L'importance de ces normes réside dans le fait qu'elles sont désormais compréhensibles au niveau local. Cela permettra aux producteurs de fabriquer des farines de bonne qualité pour les enfants. »

En rendant les normes accessibles dans les langues les plus parlées du pays, l'ABNORM franchit une étape décisive vers une meilleure appropriation des bonnes pratiques. Un pas de plus vers une alimentation infantile plus sûre, plus saine et plus équitable.



« Nous vulgarisons pour mieux faire respecter les normes », représentant du DG de l'ABNORM, M. Oumarou KY.



Pour Berthrand OUEDRAOGO, représentant de la ligue des consommateurs, les enfants méritent des farines sûres.

## Qualité et hygiène en boulangerie : l'ABNORM mobilise les acteurs des Hauts-Bassins

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité des produits alimentaires, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a tenu un atelier d'information et de sensibilisation à Bobo-Dioulasso, le 3 avril 2025. Au menu : respect du poids réglementaire du pain et renforcement des bonnes pratiques d'hygiène dans les boulangeries.

**A** Bobo-Dioulasso, la qualité du pain passe désormais par l'atelier. Le jeudi 3 avril 2025, les boulangers de la région des Hauts-Bassins ont répondu massivement à l'appel de l'ABNORM, venus prendre part à une session d'information et de sensibilisation axée sur les normes de production. Une rencontre placée sous le signe de la responsabilité, alors que des manquements ont été relevés dans plusieurs boulangeries de la ville.

« Depuis un certain temps, du pain ne répondant pas aux normes en vigueur s'est retrouvé sur le marché », a alerté Sidnoma Prosper Moubarack OUEDRAOGO, Directeur régional de l'ABNORM. « Malgré les améliorations constatées suite aux contrôles et sanctions, il était nécessaire de renforcer les capacités des acteurs à travers cet atelier. », a-t-il poursuivi.

Deux communications ont structuré les échanges du jour. La première a porté sur le contrôle métrologique du pain, un point souvent négligé mais essentiel à la protection des droits du consommateur. Le respect du poids annoncé est non seulement une obligation réglementaire, mais aussi une question d'équité commerciale.

La seconde thématique, tout aussi cruciale, concernait les bonnes pratiques d'hygiène dans les unités de production. Une exigence particulièrement sensible, quand on sait que le pain, produit de grande consommation, est rarement lavé avant ingestion. Manipulations multiples, conditions de stockage précaires, vêtements inadéquats : autant de risques sanitaires qu'il convient de maîtriser.



### L'adhésion des professionnels.....

Parmi les participants, de nombreux représentants de boulangeries locales et membres de la Fédération des boulangers du Grand Ouest, dont Moumouni OUEDRAOGO, présent en qualité de représentant du président. « Beaucoup d'acteurs ignorent encore les réglementations en vigueur, ce qui impacte la qualité du pain mis sur le marché », a-t-il reconnu. « Cet atelier est une opportunité d'apprentissage. Je suis convaincu qu'à l'issue des échanges, nous serons mieux outillés pour produire un pain conforme, tant sur le plan métrologique que sanitaire. », s'est réjoui M. OUEDRAOGO.

À travers cette initiative, l'ABNORM entend consolider les fondations d'une boulangerie burkinabè conforme aux normes internationales, et respectueuse des droits des consommateurs. L'agence promet de maintenir cet élan de sensibilisation et d'accompagnement, sans exclure des contrôles plus réguliers.

« Nous espérons qu'à la sortie de cet atelier, le marché sera inondé de pains de qualité, respectant les exigences de poids et d'hygiène », a insisté le Directeur régional de l'ABNORM, appelant les participants à s'impliquer activement dans la diffusion des bonnes pratiques au sein de leur secteur.



### L'ABNORM renforce la vigilance dans les boulangeries burkinabè

À travers un atelier de sensibilisation tenu le mardi 29 avril 2025 à Ouagadougou, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a rappelé aux boulangers l'importance du respect des normes sanitaires et du poids réglementaire du pain. Une démarche saluée par les consommateurs et les acteurs de la filière.

**L**e pain, au cœur des habitudes alimentaires des Burkinabè, mérite plus qu'une simple cuisson. Il exige rigueur, hygiène et conformité réglementaire. C'est le message que l'ABNORM a délivré aux responsables et gérants de boulangeries lors d'un atelier organisé à Ouagadougou, visant à renforcer les exigences de qualité dans la production de ce produit de grande consommation.

« Dans certaines boulangeries, les normes d'hygiène, les exigences de poids et les règles de qualité sont soit mal connues, soit ignorées », a déploré le Directeur général de l'ABNORM, Habraham SOMDA, en ouverture de la session. Selon lui, les contrôles menés dans toutes les régions en 2024 ont mis en lumière des manquements significatifs.

Présence de toiles d'araignée, rongeurs occasionnels, tenues de travail sales... Le constat est alarmant. Dasmané TRAORE, président de la Ligue des consommateurs du Burkina, n'a pas mâché ses mots : « Le pain est consommé sans être lavé. Pourtant, il est manipulé par plusieurs mains, transporté dans des conditions douteuses. Il faut améliorer l'hygiène dans les boulangeries. »

En effet, si le consommateur accorde une attention grandissante à l'hygiène alimentaire, encore faut-il que les lieux de production répondent aux normes minimales : propreté des locaux, entretien des équipements, port de tenues adaptées...



Le DG de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA exhorte les boulangers à agir pour un pain de qualité et à juste quantité.



« Le pain ne se lave pas, donc l'hygiène est non négociable », insiste Dasmané TRAORE, président de la ligue des consommateurs.

#### Réduire les écarts de poids : une exigence méconnue.....

Au-delà des questions sanitaires, l'atelier a mis l'accent sur la métrologie appliquée au pain. Il s'agit notamment de veiller à ce que le pain vendu corresponde au poids affiché ou annoncé, conformément aux textes réglementaires. Ce non-respect du grammage constitue non seulement une fraude économique, mais aussi une violation des droits du consommateur. En sensibilisant les producteurs, l'ABNORM espère parvenir à un changement durable des pratiques.

Le Directeur des ressources humaines du Groupe HAJJAR, Boukari Derra, a salué l'initiative et exprimé l'engagement de son groupe à appliquer les recommandations issues de la session : « nous avons pris bonne note. Nous ferons en sorte d'améliorer la qualité de nos services pour le bénéfice de tous. »

Des thématiques ciblées sur l'hygiène, la sécurité alimentaire et le contrôle du poids ont été approfondies tout au long de l'atelier, avec pour ambition d'outiller les professionnels à se conformer aux standards en vigueur.

En misant sur la formation, la transparence et la responsabilité, l'ABNORM entend hisser le secteur de la boulangerie à un niveau d'exigence plus élevé, pour que chaque pain partagé sur la table des Burkinabè soit aussi un gage de sécurité, d'équité et de qualité.



Les boulangers et responsables de boulangeries s'engagent à une amélioration continue des pratiques de production

## Huile alimentaire dans les Hauts-Bassins

### ABNORM et Huiliers unissent leurs efforts pour une production de Qualité

L'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM) a organisé un atelier de sensibilisation à Bobo-Dioulasso, le mercredi 2 avril 2025, à l'intention des producteurs d'huile alimentaire. Cette initiative vise à renforcer le respect des normes en matière de production, d'hygiène et de certification, condition essentielle à la sécurité des consommateurs et à l'exportation des produits.

**S**ous l'impulsion de l'ABNORM, les acteurs du secteur huilier de Bobo-Dioulasso ont répondu en nombre pour échanger autour des exigences de qualité des huiles alimentaires. Au menu : procédures de mise en consommation, certification, bonnes pratiques et projection vers une production compétitive au niveau régional.

En sa qualité d'unique organe national d'élaboration des normes, l'ABNORM multiplie les efforts pour accompagner les entreprises vers des standards internationaux. À travers cet atelier, elle entend aider les huileries locales à s'approprier les principes de qualité, de salubrité et de conformité réglementaire.

« Nous voulons accompagner les producteurs vers une meilleure conformité et leur permettre d'exporter leurs produits sur les marchés africains », a déclaré Habraham SOMDA, Directeur Général de l'ABNORM.

Deux communications majeures ont rythmé la journée : la première sur les procédures d'obtention de l'autorisation de mise à la consommation et la seconde sur les normes de production et l'importance de la certification, levier indispensable de reconnaissance internationale.



Les huiliers des Hauts Bassins attentifs aux experts de l'ABNORM



« Nous voulons accompagner les producteurs vers une meilleure conformité et leur permettre d'exporter leurs produits sur les marchés africains », Directeur Général de l'ABNORM Habraham SOMDA

#### Les huiliers en phase avec la dynamique de qualité.....

Témoignages et interventions ont marqué une volonté partagée d'améliorer la qualité des huiles produites localement. « Grâce à l'ABNORM, j'ai pu poursuivre mes activités. Ils nous soutiennent et nous aident à améliorer la qualité de nos huiles », s'est réjoui Aouba TRAORE, promotrice de l'huilerie Nid d'Or.

Claudine TRAORE/GNOUMOU, de HAFAAC d'Afrique, a elle aussi salué l'initiative : « Avec l'ABNORM, nous apprenons sans cesse de nouvelles choses. Notre objectif est d'offrir une huile de qualité aux consommateurs ».

Présent à la formation, Sory SANOGO, Président du Conseil d'administration de la Grappe Huilerie de Bobo, a souligné l'importance de l'accompagnement technique de l'ABNORM : « C'est un mariage parfait entre nos structures. Grâce aux contrôles et aux diagnostics, nous avançons vers des produits conformes », a-t-il affirmé.

Au-delà de la conformité, les avantages pour les huiliers sont multiples : meilleure valorisation commerciale, possibilité d'exportation dans le cadre de la ZLECAf (Zone de libre-échange continentale africaine) et renforcement de la confiance des consommateurs.

La forte mobilisation des huiliers de Bobo-Dioulasso témoigne de leur engagement à produire une huile alimentaire saine, respectueuse des normes. L'ABNORM, en facilitateur de qualité, entend poursuivre ce type d'initiatives afin de faire des huileries burkinabè un modèle de professionnalisme et de compétitivité sur la scène régionale et internationale.



Unis pour la qualité, les huiliers de Bobo-Dioulasso s'engagent pour le respect des normes nationales.

## Lutte contre la fraude

### Vers une synergie renforcée entre l'ABNORM et la CNLF

**D**ans le cadre du renforcement de la protection des consommateurs et de la lutte contre les produits non conformes, l'ABNORM et la CNLF ont engagé, le mardi 22 juillet 2025, une concertation stratégique en vue d'une coopération institutionnelle accrue.

Le Directeur Général de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), M. Habraham SOMDA, a reçu en audience le Coordonnateur National de Lutte contre la Fraude (CNLF), Dr Mohamadi COMPAORE, accompagné de ses collaborateurs. Cette rencontre, tenue dans l'après-midi du 22 juillet 2025, visait à consolider les liens entre les deux institutions pour une lutte plus efficace contre la fraude au Burkina Faso.

Dès l'ouverture des échanges, M. SOMDA a salué l'engagement de la CNLF et souligné l'urgence de bâtir une synergie d'action pour renforcer le contrôle des produits mis sur le marché. Il a rappelé le rôle central de l'ABNORM dans la mise en œuvre de la politique nationale en matière de normalisation, de certification, de métrologie, de promotion et de contrôle de la qualité.



Le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA (à Gauche), explique les missions de sa structure au CNLF, Dr Mohamadi COMPAORE

### Un nouveau cadre réglementaire pour une coopération renforcée

**L**e Directeur Général de l'ABNORM a présenté le décret n°2025-807/PRES/PM/MICA/MEF du 1er juillet 2025, instituant le Certificat National de Conformité (CNC) des produits destinés à la consommation. Ce nouvel outil réglementaire vise à garantir la conformité des produits aux normes nationales et à renforcer la protection des consommateurs.

En réponse, Dr COMPAORE a salué les efforts de l'ABNORM sur le terrain et exprimé la volonté de la CNLF d'accompagner activement la mise en œuvre du décret. « *La collaboration entre nos deux institutions est excellente. Nous souhaitons qu'elle s'inscrive dans une logique de complémentarité durable* », a-t-il affirmé.

La rencontre s'est achevée sur une note de satisfaction, traduisant la volonté partagée de l'ABNORM et de la CNLF de travailler en synergie pour lutter contre la fraude, la contrebande et les produits de mauvaise qualité. Les deux responsables ont convenu de renforcer les mécanismes de coordination et de suivi, dans l'intérêt supérieur du consommateur burkinabè.



Le CNLF et son équipe satisfaits de la rencontre

## Renforcement de la coopération entre l'ABNORM et la Douane

### Cap sur la mise en œuvre du Certificat National de Conformité

Le mardi 22 juillet 2025, les Directions Générales de l'ABNORM et de la Douane ont tenu une rencontre stratégique autour du décret instituant le Certificat National de Conformité (CNC), avec pour objectif de renforcer la protection des consommateurs et la régulation des produits mis sur le marché burkinabè.

Dans la matinée du 22 juillet 2025, le Directeur Général de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), M. Habraham SOMDA, a été reçu en audience par son homologue de la Douane, M. Yves KAFANDO. Cette rencontre, placée sous le signe du renforcement de la coopération interinstitutionnelle, a permis d'aborder plusieurs enjeux stratégiques, dont la mise en œuvre du décret n°2025-807/PRES/PM/MICA/MEF du 1er juillet 2025 portant institution du Certificat National de Conformité des produits destinés à la consommation au Burkina Faso.

Dès l'ouverture de la séance, M. KAFANDO a salué la délégation de l'ABNORM et souligné la solidité du partenariat entre les deux institutions : « *Nous veillons à ce que les produits mis sur le marché soient conformes aux normes et répondent aux exigences de qualité réglementaire.* »

Le principal sujet de discussion a porté sur le décret n°2025-807/PRES/PM/MICA/MEF du 1er juillet 2025 portant institution du Certificat National de Conformité des produits destinés à la consommation au Burkina Faso. Il a été essentiellement question d'une synergie d'action pour une mise en œuvre dudit décret afin de protéger suffisamment les consommateurs contre les produits non conformes aux normes nationales.

Le Directeur Général des Douanes a salué cette initiative et a réaffirmé le soutien et la disponibilité de son institution pour la mise en œuvre du décret sur le CNC et le renforcement de la collaboration déjà existante.

Les échanges se sont achevés sur une note de satisfaction, traduisant la volonté commune des deux institutions à travailler en synergie d'actions pour l'intérêt général des consommateurs.



Le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA, accueilli par son homologue de la Douane, M. Yves KAFANDO

À son tour, M. SOMDA a adressé ses chaleureuses félicitations au nouveau Directeur Général de la Douane pour sa nomination, lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses fonctions : « *La Douane est un partenaire stratégique dans la réalisation des missions de l'ABNORM. Nous poursuivons un objectif commun, à l'occurrence, œuvrer pour le bien-être des Burkinabè.* »



Les Directeurs Généraux échantent activement autour du décret portant création du CNC.



Les deux parties saluent la tenue de cette rencontre.

## ABNORM et autorités judiciaires

### Vers une synergie pour la qualité au Burkina Faso

Le Directeur Général de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), Habraham SOMDA, a été reçu en audience le 24 avril 2025 par le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance Ouaga II, Lafama Prosper THIOMBIANO. Cette rencontre a permis de poser les bases d'une collaboration entre les deux institutions pour renforcer l'infrastructure qualité au Burkina Faso.

Pendant près de deux heures, les deux responsables et leurs collaborateurs ont échangé sur les missions de l'ABNORM et les opportunités de coopération avec l'appareil judiciaire. Une rencontre jugée fructueuse par les deux parties, qui entendent désormais conjuguer leurs efforts pour une meilleure application des normes et un appui technique aux procédures judiciaires.

Le Directeur Général de l'ABNORM, Habraham SOMDA, a présenté les principales missions de son institution. Celles-ci incluent l'élaboration et la diffusion des normes nationales, l'étalonnage des instruments de mesure, la certification des produits et services, ainsi que le contrôle qualité des produits importés ou fabriqués localement. L'agence apporte également une assistance technique aux entreprises burkinabè.

M. SOMDA a exprimé le souhait de voir désignés des points focaux au sein des deux structures pour faciliter les échanges et renforcer la collaboration. Il a également sollicité l'appui de l'autorité judiciaire dans la mise en œuvre des missions de l'ABNORM, notamment dans les cas où l'expertise technique est requise.

De son côté, le Procureur du Faso, Lafama Prosper THIOMBIANO, s'est réjoui de cette initiative. Il a souligné l'importance de mieux comprendre les compétences de l'ABNORM, dont l'expertise peut s'avérer précieuse dans le traitement de certains dossiers judiciaires.



Le DG de l'ABNORM, Habraham SOMDA (à gauche), et le Procureur du Faso, Lafama Prosper THIOMBIANO (à droite), en pleine discussion autour des enjeux de qualité et de justice.

Il a salué la démarche proactive de l'agence et a marqué son accord pour la désignation de points focaux afin d'assurer un suivi régulier et efficace.

En désignant chacun un point focal, l'ABNORM et le Tribunal de Grande Instance Ouaga II posent les jalons d'une coopération structurée. Une dynamique prometteuse qui pourrait renforcer la qualité des procédures judiciaires et promouvoir une culture de la conformité au Burkina Faso.



Le Procureur du Faso accueille le DG de l'ABNORM et ses collaborateurs.



Responsables de l'ABNORM et du Tribunal de Grande Instance Ouaga II posent les bases d'une collaboration renforcée.

## Balances sous surveillance à Ouagadougou L'ABNORM déclenche l'alerte

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a lancé, le 12 juin 2025 à Ouagadougou, une vaste campagne de sensibilisation et de contrôle des balances commerciales. Objectif, promouvoir l'usage d'instruments de mesure conformes pour garantir des transactions équitables et transparentes.



Une équipe de l'ABNORM en action dans un marché de Ouagadougou, inspectant une balance commerciale sous le regard attentif du commerçant.

C'est au marché de fruits et légumes situé près de l'aéroport de Ouagadougou que l'ABNORM, sous la houlette de son Directeur Général Habraham SOMDA, a entamé le 12 juin 2025 une opération coup de poing contre les balances non conformes. Dans le viseur, les fraudes liées à la mesure et les pratiques déloyales, avec pour credo un commerce juste, fondé sur la confiance.

### Illustration concrète...

Au stand de Moussa OUEDRAOGO, la balance passe avec brio le test de conformité. Un peu plus loin, celle de Talardia OUOBA échoue. Bien qu'il ne soit pas encore sanctionné, il est sommé de corriger sa balance auprès de l'ABNORM.

La campagne actuelle est conçue comme une phase de sensibilisation. « Cette année, on informe. L'an prochain, les balances devront être vérifiées chaque année. À défaut, la loi s'appliquera », a prévenu le DG de l'ABNORM. Les vendeurs sans balance, comme c'est le cas de certains marchands de pastèques, ont également été interpellés pour se conformer à la norme.

Les contrôleurs consignent chaque vérification dans une fiche remise au commerçant, instaurant un suivi rigoureux. Au-delà des étals, la campagne s'élargit aux boucheries, boutiques et alimentations.

Face à une réaction initiale teintée de surprise, plusieurs commerçants ont salué la démarche. L'étiquette de l'ABNORM, désormais visible sur les balances, est perçue comme un gage de sérieux et un véritable outil marketing rassurant pour les clients.

« Les commerçants sont les garants de la confiance des clients. Les consommateurs doivent aussi jouer leur rôle

L'opération, qui s'étendra jusqu'au 17 juin, mêle rigueur technique et pédagogie. Les équipes procèdent à la vérification des balances en apposant une étiquette verte sur les instruments conformes à la réglementation. À l'inverse, une étiquette rouge, synonyme d'interdiction d'usage, sanctionne les appareils défectueux. Le DG SOMDA a été clair : « tout commerçant surpris en infraction après cette période de sensibilisation s'expose à des sanctions, voire à des poursuites judiciaires selon la gravité des cas ».



Le DG de l'ABNORM, Habraham SOMDA remettant un certificat à un commerçant

en vérifiant les étiquettes », a insisté Monsieur SOMDA. En ligne de mire, des transactions honnêtes et la lutte contre la vie chère.

Au-delà de la sensibilisation, l'ABNORM prévoit un encadrement strict des infractions. En cas de récidive, une évaluation des quantités frauduleuses vendues sera menée. Un commerçant suspecté de tromperie s'exposera à des amendes proportionnelles, voire à une poursuite judiciaire.

À travers cette opération, l'ABNORM entend réaffirmer son rôle central dans la régulation du commerce équitable au Burkina Faso. Car dans un marché juste, chaque gramme compte.



Les commerçants sont invités à utiliser les balances.

### L'ABNORM présente ses métiers au colloque universitaire

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), lors de la 3<sup>e</sup> édition du Colloque International sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (CISSA) tenu du 20 au 22 mars 2025 à Ouagadougou, a dévoilé ses métiers et ses missions à une audience scientifique et professionnelle.



Des étudiants et chercheurs découvrent les métiers de l'ABNORM à travers un stand interactif.

C'est dans l'amphithéâtre de l'Université Joseph KI-ZERBO que chercheurs, enseignants, producteurs et consommateurs se sont retrouvés pour interroger les risques et les solutions liés à la sécurité sanitaire des aliments. À travers un stand d'animation, l'ABNORM s'est posée en actrice centrale de la régulation du marché agroalimentaire national, en illustrant son rôle dans la promotion de produits conformes et sûrs.

Placée sous le thème : « Assurance qualité et contrôle des dangers et risques sanitaires liés aux aliments pour une offensive agropastorale et halieutique pourvoyeuse d'aliments sains et de richesse », cette édition du CISSA a permis à l'ABNORM de mieux sensibiliser les parties prenantes sur ses domaines d'intervention : la normalisation, la certification, la métrologie, le contrôle qualité et la protection du consommateur.

L'agence a expliqué ses mécanismes d'accompagnement des opérateurs économiques pour garantir la qualité et la conformité des denrées alimentaires. Elle a également insisté sur le rôle actif des citoyens dans la détection et la dénonciation des pratiques commerciales non réglementaires, telles que la vente de produits mal pesés ou non conformes aux normes nationales.

Le colloque, porté par le Laboratoire de Biochimie et Immunologie Appliquée (LABIA) et le laboratoire de Biologie moléculaire, d'Epidémiologie et de Surveillance des bactéries et virus Transmissibles par les Aliments (LABESTA) de l'Université Joseph Ki-ZERBO, a réuni experts, interprofessions agricoles et industriels.

Ce brassage de compétences a permis d'élargir les perspectives sur les stratégies d'amélioration de la salubrité alimentaire au Burkina Faso.

À travers sa participation au CISSA 2025, l'ABNORM a démontré son engagement à rapprocher l'expertise technique de la communauté universitaire et des consommateurs. En mettant en lumière ses actions et son rôle normatif, elle renforce son positionnement comme garant institutionnel de la qualité dans un contexte où l'aliment sain devient un enjeu de santé publique et de développement durable.



Présentation des techniques de contrôle et de certification des denrées alimentaires, au cœur des préoccupations du colloque sur la sécurité sanitaire.

## FESPACO 2025

### L'ABNORM pour la qualité au cœur du rendez-vous culturel

À l'occasion de la 29<sup>e</sup> édition du Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a marqué les esprits à la galerie marchande organisée du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2025 à la Maison du Peuple. La visite du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Serge Gnaniodem PODA, au stand de l'agence témoigne de l'importance croissante de la qualité dans l'espace économique et culturel burkinabè.

**L**e dimanche 23 février, les visiteurs de la galerie marchande ont assisté à une séquence symbolique : la venue du Ministre au stand de l'ABNORM, où il a félicité l'équipe conduite par le Directeur Général, Habraham SOMDA, pour sa participation active. Ce moment fort vient souligner le rôle de l'agence dans la valorisation du label national Made in Burkina Faso et dans l'accompagnement des festivaliers et exposants vers une culture de conformité et de responsabilité.

Depuis sa création en 1985, la galerie marchande du FESPACO sert de vitrine pour les produits et services locaux. L'ABNORM y a saisi l'opportunité pour déployer ses actions de sensibilisation autour de la normalisation, la certification, la métrologie et la protection du consommateur. Des thèmes tels que la conformité des produits, les normes de sécurité, et les démarches de certification ont été au cœur des échanges avec les visiteurs.

Un accent particulier a été mis sur les formations proposées par l'agence, tout en invitant les participants à être vigilants face à certains produits douteux sur le marché : fer à béton non normalisé, pompes défectueuses dans les stations-services, poids irréguliers du pain ou du riz... L'ABNORM a encouragé les citoyens à dénoncer ces situations pour renforcer le contrôle et la transparence.

La présence du Conseil d'administration de l'APEX-Burkina, d'étudiants de l'École Supérieure de Commerce (ESC) et de nombreux festivaliers a montré que les thématiques abordées touchent un large public. Le stand de l'ABNORM s'est ainsi transformé en espace d'information et d'éveil autour des enjeux de la qualité.

À travers cette mobilisation au FESPACO, l'ABNORM démontre que la qualité n'est pas qu'un enjeu technique mais une composante essentielle de la souveraineté économique et culturelle du Burkina Faso. En alliant sensibilisation, engagement citoyen et reconnaissance institutionnelle, l'agence s'impose comme un acteur de référence dans la construction d'un environnement commercial fiable et équitable.



Le stand de l'ABNORM à la galerie marchande du FESPACO, lieu d'échanges sur les enjeux de conformité et de sécurité des produits burkinabè.



Le Ministre Serge Gnaniodem PODA félicite l'équipe de l'ABNORM pour son engagement en faveur du label Made in Burkina Faso.



Étudiants, festivaliers et professionnels découvrent les métiers de l'ABNORM, entre sensibilisation et formation aux enjeux de la qualité.

## Renforcement des compétences à l'ABNORM

### Des agents outillés pour répondre aux défis de qualité et de sécurité

De mars à juin 2025, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a mené un vaste programme de formations à Ouagadougou, couvrant des domaines aussi cruciaux que l'éthique administrative, les contentieux, la gestion des risques, la sécurité au travail, ou encore la conformité aux normes internationales. Une stratégie de montée en compétences qui traduit une volonté assumée de moderniser l'administration publique.

C'est une offensive méthodique que mène l'ABNORM sur le front des compétences. Face à l'exigence croissante d'un service public de qualité, l'institution multiplie les sessions de renforcement des capacités pour ses agents, dans un souci de performance, de prévention des risques et de protection du consommateur.

#### Former à l'éthique, socle d'une administration responsable.....

Du 3 au 7 mars 2025, les nouvelles recrues de l'Agence ont été initiées à l'éthique et à la déontologie administrative. Objectif affiché : inscrire dès l'entrée en fonction une culture de responsabilité, de rigueur et de loyauté. Les notions de devoirs professionnels, de respect des règles, de droits et libertés des agents publics ont été décortiquées.

« Un agent de l'ABNORM doit être compétent et apte à s'accommoder aisément avec les valeurs déontologiques », a martelé Seydou TRAORÉ, Directeur des Ressources Humaines, représentant le Directeur Général. Les participants, à l'image de Aïssama SAWADOGO, ont salué une initiative jugée essentielle pour crédibiliser l'action administrative.



Le Directeur des Ressources Humaines, Seydou TRAORE, représentant le DG de l'ABNORM, exhorte les participants à mettre en pratiques les connaissances acquises.

#### Surveillance du marché : des contrôleurs aguerris face aux contentieux.....

Du 10 au 14 mars, les équipes chargées de la surveillance du marché ont suivi une formation intensive sur la gestion des contentieux. Les participants ont revu les bases juridiques du contrôle métrologique et de qualité, les procédures de constatation des infractions, la rédaction de procès-verbaux, ainsi que la saisine du procureur.

Un bagage technique renforcé, qui permettra des interventions plus rigoureuses sur le terrain. Sidnoma Prosper Moubarak OUEDRAOGO, Directeur Régional des Hauts-Bassins, a salué une montée en compétence alignée sur les exigences du terrain.



Les nouvelles recrues attentives durant une session sur la déontologie, incarnant les valeurs de rigueur et de responsabilité prônées par l'ABNORM.



Formation pratique des équipes de surveillance du marché sur la gestion des contentieux, entre rédaction de PV et procédures juridiques.

## Maîtriser les risques pour performer.....

La cartographie des risques et la gestion des performances étaient au centre de la formation organisée du 17 au 21 mars. Cette session a permis aux agents de mieux anticiper les vulnérabilités opérationnelles, en ligne avec les exigences de la norme ISO 9001 : 2015.

Conduite par le Contrôleur d'État Biomon BONZI, la session a alterné exposés théoriques et exercices pratiques. La Direction Générale s'est dite satisfaite de l'engagement des participants et de la valeur opérationnelle des outils transmis.



Le Contrôleur d'État, Biomon BONZI, inculque les bases de la cartographie des risques aux agents de l'ABNORM.

## ISO/IEC 17025 : l'expertise laboratoire renforcée

Du 14 au 18 avril 2025, une dizaine de techniciens de l'ABNORM ont été formés à la norme ISO/IEC 17025, avec le soutien du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cette norme encadre le système de management des laboratoires d'étalonnages et d'essais.

L'objectif : permettre aux laboratoires de l'ABNORM d'obtenir l'accréditation et de garantir la fiabilité des mesures produites. Désormais experts en mise en œuvre de la norme, les participants se disent prêts à accompagner les laboratoires vers la conformité internationale.



Techniciens en pleine immersion dans la norme ISO/IEC 17025 pour assurer la fiabilité des laboratoires.

## Gestes de secours et sécurité incendie : être prêts à agir.....

Du 19 au 23 mai, une session très opérationnelle a été dédiée à la sécurité incendie et au secourisme. Une nécessité pour une agence dotée d'infrastructures sensibles.

Les agents ont appris à intervenir efficacement : baliser une zone, effectuer un massage cardiaque, manipuler des extincteurs, évacuer en urgence. « *Nous avons désormais les bons réflexes* », a affirmé Loïse DAMIBA, porte-parole des participants. Le Directeur des Ressources Humaines, Seydou TRAORE a, pour sa part, encouragé chacun à mettre ces acquis au service du collectif.



Les agents de l'ABNORM à la sortie de la formation sur la sécurité incendie et secourisme reçoivent des attestations.

## Qualité alimentaire : l'ABNORM adopte le système HACCP.....

Enfin, du 30 juin au 4 juillet 2025, les agents ont été formés au système HACCP, outil internationalement reconnu en sécurité sanitaire des aliments. Cette session, également soutenue par le PAM, vise à renforcer l'accompagnement des acteurs agroalimentaires dans leurs démarches qualité.

« *Cette formation répond aux attentes exprimées par nos collaborateurs* », a souligné Seydou TRAORÉ. L'ABNORM entend ainsi consolider son rôle en matière de sécurité alimentaire.



Agents formés au système HACCP, prêts à guider les acteurs agroalimentaires vers des standards sanitaires élevés.

## Cap sur l'excellence publique.....

Au total, six sessions de formation en six mois. Une cadence soutenue, reflet d'une ambition claire : faire de l'ABNORM un pôle d'excellence, aux normes internationales, au service du consommateur et de l'intérêt général.

## Journées Nationales d'Engagement Patriotique et de Participation Citoyenne

### L'ABNORM réaffirme son engagement citoyen

Dans le cadre des Journées Nationales d'Engagement Patriotique et de Participation Citoyenne (JEPPC), l'Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a participé activement à une opération de salubrité organisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, le samedi 12 avril 2025, à la gare routière de l'Est à Ouagadougou.



Le Ministre PODA, en première ligne du civisme : une présence qui incarne l'engagement patriotique au quotidien.

**B**alai en main et détermination en bandoulière, les équipes de l'ABNORM ont rejoint le Ministre en charge du Commerce, Serge Gnaniodem PODA, pour donner un signal fort de civisme et de responsabilité sociale. À travers ce geste simple mais symbolique, l'institution a affirmé sa volonté de faire du patriotisme un acte quotidien.

Cette activité d'intérêt général, placée sous la présidence du Ministre PODA, s'inscrit dans la vision du président du Faso, SEM le Capitaine Ibrahim TRAORE, qui invite chaque citoyen à s'investir activement dans l'amélioration du cadre de vie commun.

Le Directeur Général de l'ABNORM, Habraham SOMDA, accompagné de ses collaborateurs, a exprimé, par sa présence et son implication, l'engagement de son institution à soutenir les initiatives porteuses de solidarité et de discipline collective.

Pour le ministre Serge Gnaniodem PODA, « *cet engagement ne devrait pas être limité à deux semaines. Il doit devenir une culture nationale où chaque burkinabè, là où il se trouve, contribue activement au bien-être commun.* »

Au-delà d'une simple opération de nettoyage, ce moment de mobilisation citoyenne aura été un puissant rappel : le patriotisme ne s'exprime pas uniquement dans les discours, mais dans les gestes du quotidien. Et l'ABNORM, en se tenant aux côtés du MICA, a montré que l'exemplarité institutionnelle passe aussi par l'action locale.



Engagement collectif, leadership exemplaire : le DG SOMDA et son équipe unissent leurs forces pour faire rayonner le patriotisme par l'action. »



Main dans la main pour un engagement citoyen

## Journée mondiale de la Métrologie L'ABNORM sensibilise les acteurs de la santé sur l'importance des mesures fiables

À l'occasion de la Journée mondiale de la Métrologie, célébrée le 20 mai 2025, l'ABNORM a réuni les professionnels de santé autour d'un atelier à Ouagadougou pour rappeler le rôle central des mesures précises dans la qualité des soins médicaux. Un plaidoyer fort pour une métrologie accessible et au service de la santé publique.

C'est un domaine souvent invisible, mais qui influence chaque diagnostic, chaque dosage, chaque traitement médical. Ce 20 mai 2025, à l'occasion de la Journée mondiale de la Métrologie, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a organisé un atelier d'information et de sensibilisation destiné aux acteurs du secteur de la santé. Plus de quatre-vingt participants, parmi lesquels des professionnels de santé, des décideurs politiques et des experts, ont pris part à cette rencontre présidée par Monsieur Oumarou KY, représentant le Directeur Général de l'ABNORM.

Placée sous le thème mondial « *Des mesures à tous les temps, à tous les peuples* », cette édition 2025 vise à souligner l'universalité de la métrologie et son utilité dans des domaines stratégiques comme l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement... et surtout la santé. « *La métrologie n'est pas une affaire de laboratoires ou de chercheurs. C'est un pilier transversal essentiel pour la sécurité et le bien-être des populations* », a affirmé Oumarou KY. « *Qu'il s'agisse de doser un médicament, de calibrer un tensiomètre ou d'assurer la traçabilité des données médicales, chaque mesure juste peut sauver une vie.* », a-t-il poursuivi.

### Une métrologie de terrain, pour des soins de qualité

Les communications livrées au cours de l'atelier ont porté sur l'état de la métrologie dans les structures sanitaires du Burkina Faso, ainsi que sur son intégration dans les parcours de soins.

Les risques liés à l'usage d'équipements mal calibrés, les erreurs thérapeutiques dues à des dosages approximatifs, ou encore les défaillances dans la traçabilité des données médicales ont été détaillés, soulignant l'urgence d'un meilleur ancrage des pratiques métrologiques. « *Face aux crises sanitaires ou à la digitalisation des soins, la rigueur métrologique devient une arme contre les inégalités* », a soutenu le représentant du DG de l'ABNORM, avant de noter « *sans elle, aucun système de santé ne peut aspirer à l'excellence* ».



« *Chaque mesure juste peut sauver une vie* », représentant du Directeur Général de l'ABNORM, M. Oumarou KY.

### Un plaidoyer pour un engagement collectif

L'atelier a permis de rappeler que la métrologie médicale n'est pas seulement une contrainte technique, mais un facteur clé de performance et de sécurité. L'ABNORM a ainsi insisté sur la nécessité d'un engagement conjoint des autorités sanitaires, des établissements de soins et des partenaires techniques pour démocratiser l'accès à des mesures fiables, y compris dans les zones rurales.

Des perspectives concrètes ont été évoquées, parmi lesquelles, la formation des techniciens de santé à l'entretien et à la calibration des équipements, l'introduction progressive de normes métrologiques dans la pharmacopée traditionnelle, la mise en place de projets pilotes dès 2026 pour renforcer les capacités locales.

Cette journée de sensibilisation a également permis de revisiter les origines de la métrologie moderne, marquées par la signature de la Convention du Mètre en 1875, acte fondateur du système international d'unités. Un héritage scientifique aujourd'hui plus que jamais indispensable.



Professionnels de santé, décideurs et experts, autour du thème mondial : « *Des mesures à tous les temps, à tous les peuples* ».

## Journée mondiale de la Métrologie 2025

### Des mesures justes pour des soins de qualité

**En prélude à la Journée mondiale de la Métrologie célébrée chaque 20 mai, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a lancé le 19 mai 2025 une campagne gratuite de vérification et d'étalonnage des instruments médicaux. L'objectif, garantir la fiabilité des équipements de diagnostic et améliorer la qualité des soins au Burkina Faso.**

**A** la veille de la Journée mondiale de la Métrologie, l'ABNORM a donné le ton à travers une opération symbolique et hautement stratégique pour le secteur de la santé. Du 19 au 23 mai 2025, les équipes techniques de l'Agence se sont rendus dans la Direction de la qualité des soins et de la sécurité des patients, afin de vérifier et d'étalonner, à titre gracieux, des instruments biomédicaux essentiels : balances, tensiomètres, thermomètres, et autres appareils utilisés pour poser les premiers actes médicaux.

Pour Habraham SOMDA, Directeur Général de l'ABNORM, cette action renforce le lien entre la métrologie et les enjeux de santé publique : « *Il s'agira d'apprécier la justesse de ces instruments. Si une balance indique 80 kg, elle doit réellement correspondre à 80 kg. Si un tensiomètre affiche 12/8, cela doit être fiable. Lorsqu'un instrument n'est pas vérifié ni étalonné, il peut donner des valeurs erronées, entraînant des diagnostics biaisés et, in fine, des soins de moindre qualité.* »



Le Directeur Général de l'ABNORM, Habraham SOMDA, procède au lancement de l'étalonnage des instruments de santé.

### La santé, une priorité pour la métrologie

Le choix de concentrer cette édition 2025 sur la santé traduit la volonté de l'ABNORM de rapprocher la science des mesures du quotidien des citoyens. L'impact d'un équipement médical mal calibré peut être considérable, tant pour le personnel soignant que pour les patients.

Dr Félicité Wendin-Manegdé NANA, Directrice de la qualité des soins et de la sécurité des patients à la Direction Générale de l'Offre des Soins, en souligne l'importance : « *La fiabilité des équipements de mesure influence directement la qualité du diagnostic et des décisions thérapeutiques. Voir ces instruments être étalonnés renforce nos capacités cliniques. Nous saluons l'initiative et espérons qu'elle sera pérennisée.* »

### Un accueil favorable dans les structures privées

La campagne ne concerne pas seulement les structures publiques. Les cliniques privées y trouvent aussi leur intérêt, à l'image de Dr Doris KOUMBO/OUOBA, promotrice de la clinique de l'Est, ravie de la démarche : « *Merci à l'ABNORM d'avoir pensé au domaine de la santé. L'efficacité du soin commence par des constantes fiables. Et cela repose sur la précision des instruments. Une opération gratuite comme celle-ci est une aubaine qu'il faut saluer.* »

En mettant la santé au cœur de cette édition 2025, l'ABNORM entend rappeler que la métrologie ne se limite pas aux laboratoires industriels ou aux balances commerciales. Elle est un pilier transversal du développement et de la protection des populations.

La célébration de la Journée mondiale de la Métrologie 2025 s'est poursuivie par un atelier d'information et de sensibilisation à l'intention des acteurs du secteur de la santé.



Les techniciens de l'ABNORM étalonnent les instruments de santé.



L'équipe de l'ABNORM accueillie avec enthousiasme dans les locaux de la Direction Générale de l'Offre des Soins.



MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU  
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*



BURKINA FASO

\*\*\*\*\*

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

## Message de Monsieur le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de la Métrologie le 20 mai 2025, placée sous le thème : « Des mesures à tous les temps, à tous les peuples ».

### Mesdames et Messieurs,

Le Burkina Faso se joint aujourd'hui au reste du monde pour célébrer la Journée Mondiale de la Métrologie. Ce 20 mai 2025, nous commémorons également l'anniversaire de la signature de la Convention du Mètre en 1875, marquant le début de la collaboration internationale officielle dans le domaine de la métrologie. Ainsi, chaque année, la journée Mondiale de la Métrologie est organisée et célébrée conjointement par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) et l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), avec la participation d'organisations nationales concernées par la métrologie.

Les organisations internationales et nationales de métrologie ont pour missions de garantir l'exactitude des mesures effectuées dans le monde entier. Cette journée est une occasion pour mieux faire connaître la métrologie et l'impact des mesures dans notre vie de tous les jours.

En effet, la nécessité de disposer d'unités de mesure cohérentes et acceptées par tous a conduit à la mise en place du système international d'unités (SI) par la Conférence générale des poids et mesures (CGPM). Lequel système permet aujourd'hui de garantir des échanges commerciaux équitables, de faire progresser les découvertes scientifiques et de contribuer à relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité et la santé publique.

En cette année 2025 qui marque le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la Convention du Mètre, le thème retenu au plan mondial est : « **des mesures à tous les temps, à tous les peuples** ». Ce thème est choisi pour marquer non seulement la pérennité et l'universalité des systèmes de mesure mais aussi l'importance des mesures dans la manière de façonner notre passé, notre présent et notre futur.

### Mesdames et Messieurs,

Dans notre pays, la métrologie est gérée par l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), Etablissement public de l'État à caractère administratif, chargé de la mise en oeuvre de la politique du gouvernement en matière de métrologie scientifique, industrielle et légale.

Ainsi, pour garantir la fiabilité et la traçabilité des mesures au niveau national, l'ABNORM a mis en place des laboratoires d'étalonnage dans les domaines de la température de l'humidité, de la pression des masses et des volumes.

En matière de métrologie légale, l'ABNORM dispose d'équipements de mesure de référence pour le contrôle métrologique des produits préemballés et la vérification des instruments tels que les pompes à essence les compteurs volumétriques, les balances, les ponts bascules et pèse essieu, les tensiomètres et manomètres, les thermomètres, les compteurs d'eau et d'énergie électrique.

### Mesdames et Messieurs,

Au Burkina Faso, la célébration de la Journée Mondiale de la Métrologie sera marquée par une série d'activités notamment une émission radio, une vérification promotionnelle des balances pèse-personne et thermomètres médicaux dans les centres de santé et un atelier de sensibilisation sur l'importance de la métrologie au cours duquel plusieurs communications seront livrées.

C'est l'occasion pour moi d'inviter les entreprises industrielles, les centres de recherche, les structures sanitaires et les acteurs du commerce qui, dans le cadre de leurs activités, effectuent des mesures dont la fiabilité revêt un intérêt capital, à prendre attache avec les services techniques centraux de l'ABNORM sis à la Zone d'Activités Diverses (ZAD) à Ouagadougou, Avenue des Arts, face à la station PETROFA ou avec la Direction Régionale des Hauts-Bassins pour l'étalonnage et la vérification de leurs instruments de mesure.

**Téléphone : (226) 25 37 14 43 / 53 26 27 27 / email : [info@abnorm.gov.bf](mailto:info@abnorm.gov.bf)**

Bonne célébration de la Journée Mondiale de la Métrologie à toutes et à tous !

DIEU bénisse le Burkina Faso !

Je vous remercie.

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et de l'Artisanat



**Serge Gnanioum POA**  
Officier de l'Ordre de l'Etat

## MIATO 2025

### L'ABNORM valorise les produits burkinabè et renforce la coopération régionale autour de la qualité

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a brillamment représenté le Burkina Faso à la 4<sup>e</sup> édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (MIATO), tenue du 23 avril au 5 mai 2025 à Lomé. En plus de ses actions de promotion auprès des artisans, l'agence a initié un dialogue stratégique avec la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE) du Togo pour renforcer la coopération régionale dans le domaine de la qualité.

Dès l'ouverture du MIATO 2025, l'ABNORM s'est affichée comme un partenaire incontournable des artisans burkinabè, venus exposer leur savoir-faire sur une plateforme dédiée à la valorisation de l'artisanat africain. Le stand de l'agence, très fréquenté, a permis de sensibiliser les exposants sur les normes de qualité, les démarches de certification, les exigences métrologiques et la protection du consommateur.

La visite de courtoisie effectuée par la délégation burkinabè, conduite par le Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, M. Alassane OUEDRAOGO, auprès du Consul Général du Burkina Faso au Togo, a permis de réaffirmer l'importance stratégique de cette participation, le Burkina Faso étant l'invité d'honneur de cette édition. Tout au long du salon, l'équipe de l'ABNORM a rencontré de nombreux artisans afin de les informer sur les possibilités d'accompagnement pour améliorer la qualité et la compétitivité de leurs produits. La promotion des produits agroalimentaires certifiés NBF fut au cœur des échanges, soulignant l'enjeu majeur de conformité aux normes dans l'exportation des produits burkinabè.

En marge de l'événement, l'ABNORM a été reçue en audience officielle, le 5 mai, par le Président de la HAUQE, Monsieur Laré Arzouma BOTRE. Accompagné de ses directeurs techniques, il a salué la démarche proactive de l'agence burkinabè et appelé à une synergie d'actions entre les deux structures nationales de qualité.



Le SG du MICA, M. Alassane OUEDRAOGO, chef de la délégation burkinabè au MIATO (à droite), en visite chez le Consul Général du Burkina Faso au Togo (à gauche).



Le Directeur de la Promotion de la Qualité de l'ABNORM, Abdou Rahim KINDA sensibilise les exposants à l'importance de la certification « NBF ».

Cette rencontre, marquée par la cordialité et l'ouverture, a permis un partage d'expériences sur les politiques de normalisation, de certification et de contrôle qualité. Monsieur Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité de l'ABNORM, au nom du Directeur Général,

a exprimé la gratitude de l'agence pour cet accueil et souligné les perspectives concrètes de collaboration avec la HAUQE, dans l'intérêt des entreprises africaines et des consommateurs.

À travers sa participation dynamique au MIATO 2025 et son engagement dans la coopération régionale, l'ABNORM confirme sa vocation à accompagner l'artisanat africain vers l'excellence. Entre promotion du label « Made in Burkina Faso » et création de passerelles avec les institutions sœurs, elle réaffirme son rôle stratégique dans la construction d'un écosystème de qualité au service du développement économique et culturel du continent.



La Délégation de l'ABNORM en visite chez le Président de la HAUQE.

## VITRINE RSE 2025

### L'ABNORM pour une qualité durable et inclusive

Du 26 au 28 juin 2025, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a pris part à la Vitrine de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), organisée à Ouagadougou par l'Institut de Gestion des Risques Industriels et du Développement Durable (INGRIDD). Cette rencontre, axée sur les rôles des parties prenantes dans le développement durable, a permis à l'ABNORM de valoriser son engagement en faveur d'une qualité inclusive, au service d'une économie responsable.

Dans un contexte où durabilité et responsabilité sociales deviennent des critères majeurs de compétitivité, la présence de l'ABNORM à la Vitrine RSE s'est imposée comme une contribution stratégique. Placé sous la co-présidence du Président du Conseil d'administration de l'ABNORM, Monsieur Daouda OUEDRAOGO, l'événement a réuni entreprises, institutions et experts autour de la thématique : « RSE et développement durable : Rôles et responsabilités des parties prenantes ».

À travers un stand interactif installé à la salle des fêtes de Ouaga 2000, l'ABNORM a exposé ses missions clés : normalisation, certification, métrologie et contrôle qualité. L'équipe de la maison de la qualité burkinabè a profité de ces trois jours pour échanger avec les participants sur ses services, sensibiliser les entreprises aux enjeux du respect des normes, et promouvoir les bonnes pratiques intégrées dans les stratégies RSE.

L'agence a mis en avant sa vision stratégique selon laquelle chaque acteur, salarié, client, institution ou citoyen, contribue à bâtir un avenir durable. Elle a ainsi présenté ses démarches pour accompagner les entreprises dans la structuration de leurs engagements responsables, tout en veillant à l'inclusivité et à la protection des consommateurs.

En parallèle, de nombreuses interactions ont permis de recueillir les attentes des parties prenantes et de renforcer les synergies nationales pour une croissance économique respectueuse de l'environnement et des normes sociales.

À travers sa participation proactive à la Vitrine RSE 2025, l'ABNORM confirme son rôle de catalyseur de la qualité et de la responsabilité au Burkina Faso.

En intégrant pleinement les enjeux du développement durable dans son accompagnement institutionnel, elle s'impose comme un partenaire essentiel dans la transformation des entreprises vers des modèles plus justes, compétitifs et durables.



Le stand de l'ABNORM reçoit la visite des responsables de la Vitrine RSE.



M. Daouda OUEDRAOGO, PCA de l'ABNORM et co-président de la vitrine RSE 2025 félicite l'ABNORM pour son engagement.



L'espace interactif de l'ABNORM attire visiteurs et partenaires.

## Séjour du PCA à l'ABNORM

### Daouda OUEDRAOGO à l'écoute du personnel

**Le Président du Conseil d'administration (PCA) de l'ABNORM, M. Daouda OUEDRAOGO, a effectué une immersion d'une semaine au sein de l'agence, du 17 au 23 juin 2027. Ce séjour a été marqué par des échanges directs avec les équipes, dans un esprit de dialogue, de cohésion et de gouvernance participative.**

C'est dans une atmosphère à la fois studieuse et conviviale que M. Daouda OUEDRAOGO a entamé, le lundi 17 juin, une série de rencontres avec les responsables et agents de l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité (ABNORM). Ce rituel annuel, porté par la volonté du Conseil d'administration de rester proche des réalités du terrain, réaffirme l'importance de l'écoute, du dialogue et du partage au sein de l'institution.

Tout au long de son séjour, le PCA a échangé avec les directeurs, chefs de service et collaborateurs de l'agence. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les avancées enregistrées dans les différents départements, d'identifier les défis à relever et de recueillir les propositions du personnel pour améliorer le fonctionnement global de l'institution.

La rencontre de clôture, organisée avec l'ensemble du personnel, a constitué un moment fort de cette immersion. Dans une ambiance détendue et sans protocole, M. OUEDRAOGO a salué l'engagement des agents et les efforts fournis au quotidien.

« *Du point de vue de la réalisation des activités et des performances financières, les tendances sont encourageantes* », a-t-il déclaré, tout en appelant à maintenir le cap et à renforcer la synergie entre les équipes.

Cette démarche d'écoute active s'inscrit dans une dynamique de gouvernance participative, où chaque acteur de l'agence est invité à contribuer à la réalisation des ambitions de l'ABNORM au service de la qualité au Burkina Faso.

M. Daouda OUEDRAOGO a poursuivi son séjour à la Direction régionale de l'ABNORM dans les Hauts-Bassins. Une continuité logique pour un président de conseil d'administration résolument engagé à accompagner les équipes sur le terrain et à faire de la qualité un levier de développement national.



Le Président du Conseil d'administration, M. Daouda OUEDRAOGO en séjour à l'ABNORM à l'écoute du personnel.



Les deux parties satisfaites, à la sortie de la rencontre.

## Formez-vous avec l'ABNORM

### Cap sur la qualité, la certification et la métrologie

Dans un contexte où la performance, la conformité et la protection du consommateur sont plus que jamais au cœur des enjeux économiques, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) lance son programme de formation 2025. Cette offre structurée vise à accompagner les acteurs publics et privés dans leur quête d'excellence, en leur proposant des modules adaptés aux réalités du terrain.



### Une vision claire, des modules ciblés

Fidèle à sa mission, l'ABNORM propose des formations dans quatre domaines stratégiques :

- Management de la qualité : ISO 9001, ISO 22000, systèmes de management intégrés, démarche qualité...
- Métrologie : instruments de pesage, incertitudes de mesure, fonction métrologique en entreprise...
- Certification et sécurité alimentaire : bonnes pratiques d'hygiène, référentiel HACCP...
- Normalisation et contrôle qualité : exigences des normes NBF, conformité des produits et services...

Chaque module est conçu pour répondre aux besoins concrets des professionnels, avec des contenus pédagogiques rigoureux, des études de cas pratiques et des outils directement applicables en entreprise ou en administration.

### Des sessions planifiées, une flexibilité assurée

Les formations sont programmées tout au long de l'année à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, avec la possibilité d'adapter les dates et les lieux selon les besoins spécifiques des structures. L'ABNORM reste également ouverte à la co-construction de modules sur mesure, en fonction des enjeux sectoriels ou institutionnels des entités.

### Pourquoi choisir l'ABNORM pour se former ?

En choisissant la nationale de la qualité burkinabè pour renforcer vos compétences ou celles de vos collaborateurs, vous :

- Renforcez la conformité réglementaire
- Améliorez la qualité des produits et services
- Optimisez les processus internes
- Valorisez les compétences des équipes
- Vous vous préparez efficacement aux audits et certifications
- Vous vous alignez sur les normes nationales et internationales

En 2025, l'ABNORM a déjà dispensé des formations sur :

- La démarche qualité dans les établissements publics
- Les exigences des normes NBF relatives aux armatures pour béton armé
- La métrologie appliquée aux instruments de pesage

### Modalités d'inscription

Les inscriptions se font par courrier ou par mail, au moins deux semaines avant la date de formation :

- [info@abnorm.gov.bf](mailto:info@abnorm.gov.bf)
- [rahim.kind@abnorm.gov.bf](mailto:rahim.kind@abnorm.gov.bf)

Faites un tour sur le site web ([www.abnorm.bf](http://www.abnorm.bf)) de l'ABNORM pour parcourir le catalogue des formations 2025 ou rendez-nous visite à la ZAD, à Koulouba ou à Kossodo.

## Qualité des produits à l'exportation

### Un nouveau texte pour renforcer la sécurité et la compétitivité au Burkina Faso

Face à la prolifération de produits de qualité douteuse sur le marché, le Burkina Faso renforce son arsenal réglementaire avec l'adoption du décret n°2025-0807/PRES/PM/MICA/MEF, instituant le Certificat National de Conformité (CNC).

Ce nouveau dispositif marque un tournant dans la protection des consommateurs, la valorisation des produits concernés, et le positionnement concurrentiel des industries nationales.

#### Qu'est-ce que le CNC ?

Le Certificat National de Conformité est un document officiel qui atteste qu'un produit respecte les normes techniques, sanitaires et de sécurité en vigueur. Il devient obligatoire pour tous les produits destinés à la consommation, exigible lors du dédouanement, et constitue un gage de fiabilité pour les usagers.

#### Objectifs stratégiques

Le CNC s'inscrit dans une logique de protection et de valorisation, avec plusieurs objectifs :

- protéger le consommateur contre les produits non conformes aux normes et règlements techniques admis ;
- encourager les producteurs à adopter une démarche qualité ;
- lutter contre la fraude et la concurrence déloyale ;
- réguler les importations des produits de grande consommation ;
- instaurer des repères clairs pour identifier les produits conformes.

#### Innovations du nouveau décret

Par rapport au texte de 1994, ce décret introduit des avancées majeures :

- intégration de laboratoires agréés pour les essais ;
- réduction des délais de traitement et du nombre de documents requis avant dédouanement ;
- définition précise des conditions de délivrance du CNC ;
- création d'une marque nationale de conformité.

#### Le rôle stratégique de l'ABNORM

L'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) joue un rôle central dans la mise en œuvre du Certificat National de Conformité (CNC). Elle assure l'élaboration des normes, la coordination des activités de certification, la surveillance du marché, le renforcement des capacités techniques des laboratoires, ainsi que la gestion de la marque nationale de conformité. Accréditée par le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et certifiée ISO 9001, l'ABNORM incarne les principes de rigueur, de transparence et d'amélioration continue, contribuant ainsi à la sécurité et à la compétitivité des produits et services burkinabè.

Pour plus d'informations sur le décret, voire <https://bit.ly/41hBaRD>

Exigez la qualité, soyez dans les normes !

KO/CKS  
BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous vaincrons

DÉCRET N°2025-0807 /PRES/PM/MICA/  
MEF portant institution du Certificat National de  
Conformité des produits destinés à la consommation  
au Burkina Faso

Nisa CF N°00709  
du 01/07/2025



LE PRÉSIDENT DU FASO,  
CHEF DE L'ÉTAT,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- Vu la Constitution ;  
Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;  
Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;  
Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;  
Vu la loi n°03/92/ADP du 03 décembre 1992 portant révision du code des Douanes ;  
Vu la loi n°011-2007/AN du 24 mai 2007 portant institution d'un système national de normalisation, de certification, d'accréditation et de promotion de la qualité au Burkina Faso ;  
Vu la loi n°012-2013/AN du 07 mai 2013 portant régime général des importations et des exportations au Burkina Faso ;  
Vu la loi n°013-2013/AN du 07 mai 2013 portant réglementation de la profession de commerçant au Burkina Faso ;  
Vu la loi n°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso ;  
Vu le règlement n°007/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA ;  
Vu le règlement n°08/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 instituant un système harmonisé de métrologie dans les Etats membres de l'UEMOA ;  
Vu le décret n°2024-1569/PRES/PM/MICA du 10 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA) ;  
Sur rapport du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ;  
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 18 décembre 2024 ;

## DÉCRÈTE

### CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 1 :** En application des dispositions de la loi n°016-2017/AN du 27 avril 2017 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, il est institué un Certificat National de Conformité des produits destinés à la consommation au Burkina Faso.

**Article 2 :** Au sens du présent décret, on entend par :

- **essais**, tout processus d'identification, de caractérisation et de compréhension de la qualité des matériaux et substances utilisés dans les produits, la fabrication et les processus ;
- **étiquetage**, toute mention écrite, imprimée ou graphique fixée, appliquée, attachée à, obtenue par dépolissage sur, formée sur ou moulée dans, gravée dans, ou apparaissant sur un préemballage contenant un produit dans le but de marquer, identifier ou donner toute information relative au produit ou au contenu du préemballage ;
- **inspection**, toute opération destinée à déterminer, avec des moyens appropriés, si un produit contrôlé est conforme ou non à des spécifications ou des exigences préétablies et incluant une décision d'acceptation, de rejet ou de retouche ;
- **marquage de conformité**, toute opération d'apposition de la marque de conformité sur un produit attestant sa conformité aux exigences réglementaires et normatives en vigueur.

**Article 3 :** Le Certificat National de Conformité autorise la mise à la consommation des produits importés et ceux produits au niveau national.

Les produits importés et les produits fabriqués au niveau national qui y sont soumis ne peuvent être mis en vente ou à la consommation qu'après l'obtention du Certificat National de Conformité.

**Article 4 :** Le Certificat National de Conformité est exigible pour toute opération de dédouanement des produits destinés à la mise à la consommation.

**Article 5 :** La liste des produits soumis au Certificat National de Conformité est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé du Commerce et du Ministre chargé des Finances.

**Article 6 :** Le Certificat National de Conformité est délivré au vu des résultats d'inspection conformes faite par la structure nationale en charge de la normalisation, de la métrologie et de la qualité en collaboration avec les structures techniques des ministères concernés.

### CHAPITRE II : DES CONDITIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION DU CERTIFICAT NATIONAL DE CONFORMITE

#### SECTION I : DES PRODUITS IMPORTES

**Article 7 :** Pour les produits importés, la délivrance du Certificat National de Conformité s'effectue en deux étapes :

**Article 17 :** Le mécanisme de financement de la surveillance du marché des produits est déterminé par arrêté conjoint du Ministre chargé du Commerce et des Finances.

**Article 18 :** Le présent décret abroge le décret n°94-014 du 06 janvier 1994 portant institution du Certificat National de Conformité des produits destinés à la consommation au Burkina Faso et toutes autres dispositions antérieures contraires.

**Article 19 :** Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

**Article 2 :** Au sens du présent décret, on entend par :

- **essais**, tout processus d'identification, de caractérisation et de compréhension de la qualité des matériaux et substances utilisés dans les produits, la fabrication et les processus ;
- **étiquetage**, toute mention écrite, imprimée ou graphique fixée, appliquée, attachée à, obtenue par dépolissage sur, formée sur ou moulée dans, gravée dans, ou apparaissant sur un préemballage contenant un produit dans le but de marquer, identifier ou donner toute information relative au produit ou au contenu du préemballage ;
- **inspection**, toute opération destinée à déterminer, avec des moyens appropriés, si un produit contrôlé est conforme ou non à des spécifications ou des exigences préétablies et incluant une décision d'acceptation, de rejet ou de retouche ;
- **marquage de conformité**, toute opération d'apposition de la marque de conformité sur un produit attestant sa conformité aux exigences réglementaires et normatives en vigueur.

**Article 3 :** Le Certificat National de Conformité autorise la mise à la consommation des produits importés et ceux produits au niveau national.

Les produits importés et les produits fabriqués au niveau national qui y sont soumis ne peuvent être mis en vente ou à la consommation qu'après l'obtention du Certificat National de Conformité.

**Article 4 :** Le Certificat National de Conformité est exigible pour toute opération de dédouanement des produits destinés à la mise à la consommation.

**Article 5 :** La liste des produits soumis au Certificat National de Conformité est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé du Commerce et du Ministre chargé des Finances.

**Article 6 :** Le Certificat National de Conformité est délivré au vu des résultats d'inspection conformes faite par la structure nationale en charge de la normalisation, de la métrologie et de la qualité en collaboration avec les structures techniques des ministères concernés.

### CHAPITRE II : DES CONDITIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION DU CERTIFICAT NATIONAL DE CONFORMITE

**Article 7 :** Pour les produits importés, la délivrance du Certificat National de Conformité s'effectue en deux étapes :

**Article 2 :** Au sens du présent décret, on entend par :

- **essais**, tout processus d'identification, de caractérisation et de compréhension de la qualité des matériaux et substances utilisés dans les produits, la fabrication et les processus ;
- **étiquetage**, toute mention écrite, imprimée ou graphique fixée, appliquée, attachée à, obtenue par dépolissage sur, formée sur ou moulée dans, gravée dans, ou apparaissant sur un préemballage contenant un produit dans le but de marquer, identifier ou donner toute information relative au produit ou au contenu du préemballage ;
- **inspection**, toute opération destinée à déterminer, avec des moyens appropriés, si un produit contrôlé est conforme ou non à des spécifications ou des exigences préétablies et incluant une décision d'acceptation, de rejet ou de retouche ;
- **marquage de conformité**, toute opération d'apposition de la marque de conformité sur un produit attestant sa conformité aux exigences réglementaires et normatives en vigueur.

**Article 3 :** Le Certificat National de Conformité autorise la mise à la consommation des produits importés et ceux produits au niveau national.

Les produits importés et les produits fabriqués au niveau national qui y sont soumis ne peuvent être mis en vente ou à la consommation qu'après l'obtention du Certificat National de Conformité.

**Article 4 :** Le Certificat National de Conformité est exigible pour toute opération de dédouanement des produits destinés à la mise à la consommation.

**Article 5 :** La liste des produits soumis au Certificat National de Conformité est fixée par arrêté conjoint du Ministre chargé du Commerce et du Ministre chargé des Finances.

**Article 6 :** Le Certificat National de Conformité est délivré au vu des résultats d'inspection conformes faite par la structure nationale en charge de la normalisation, de la métrologie et de la qualité en collaboration avec les structures techniques des ministères concernés.

### CHAPITRE II : DES CONDITIONS DE DELIVRANCE ET D'UTILISATION DU CERTIFICAT NATIONAL DE CONFORMITE

#### SECTION I : DES PRODUITS IMPORTES

**Article 7 :** Pour les produits importés, la délivrance du Certificat National de Conformité s'effectue en deux étapes :

**Article 20 :** Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Le Premier Ministre



Rintaiba Jeah Emmanuel OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et de l'Artisanat



Serge Gnaniodem PODA

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances



Aboubakar NACANABO

Ouagadougou, le 01 juillet 2025



## Le Burkina Faso accède à la vice-présidence de l'ARSO et à deux autres postes : des reconnaissances portées par l'ABNORM

**À** l'issue de la 31<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'Organisation Africaine de Normalisation (ARSO), tenue à Zanzibar (Tanzanie) du 23 au 27 juin 2025, le Burkina Faso a été élu à la vice-présidence du Conseil de l'ARSO pour le mandat 2025-2028. Cette haute distinction reflète l'expertise, la crédibilité et l'engagement continu de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) dans la promotion de normes fiables et inclusives à l'échelle continentale.

Dans cette même dynamique, l'ABNORM s'est vu attribuer **un siège au Standard Management Committee (SMC)**, l'organe chargé de l'harmonisation des normes africaines.

Ces nominations marquent un tournant stratégique pour le Burkina Faso, affirmant sa place de choix sur le chantier de **l'infrastructure qualité africaine**, signe d'un **leadership technique et institutionnel solide**. Ce positionnement s'inscrit pleinement dans la **vision des plus hautes autorités**, celle de renforcer la **souveraineté normative du pays** et d'accompagner efficacement la **mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**.

*En rappel l'ARSO a été fondée en 1977 et regroupe actuellement 42 États, dont le Burkina Faso. Elle œuvre à harmoniser les normes africaines, à faciliter les échanges commerciaux et à promouvoir la compétitivité des produits du continent, contribuant activement à la réussite de la ZLECAf.*



## Entretien avec M. Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité (DPQ - ABNORM)

Dans ce numéro, ABNORM Mag donne la parole à M. Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité, pour nous éclairer sur les missions, les enjeux et les perspectives de sa direction au sein de l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité.

**ABNORM Mag (A.M) : Monsieur KINDA, pouvez-vous nous présenter la Direction de la Promotion de la Qualité ?**

**Abdou Rahim KINDA (A.R.K) :** La Direction de la Promotion de la Qualité (DPQ) que je dirige est l'une des quatre directions techniques de l'ABNORM. Sa mission principale est **d'assurer la promotion d'une culture qualité dans notre pays et de porter assistance aux entreprises dans les domaines de la normalisation, de la certification, de la qualité, de la métrologie et de l'accréditation.** Pour ce faire, cette direction s'appuie sur deux services opérationnels : **le Service de l'Assistance et du Conseil**, qui est chargé d'organiser les ateliers d'information et de sensibilisation sur des thématiques liées à la qualité et d'assister les entreprises dans leurs démarche en lien avec l'infrastructure qualité ; **le Service de la Formation**, qui propose des formations de référence dans le domaine de la qualité pour renforcer les compétences des acteurs publics et privés, afin de répondre aux exigences liées à la qualité des produits et services.

**A.M : Quel rôle joue la Direction de la Promotion de la Qualité au sein de l'ABNORM ?**

**A.R.K :** La DPQ joue un rôle central dans l'ancrage d'une culture qualité au sein des entreprises et de la population burkinabè. Nous œuvrons à faire des normes, souvent perçues comme complexes, de véritables leviers opérationnels au service de la performance et de la compétitivité.

En interne, la DPQ est également responsable de la mise en œuvre et du maintien du **système de management intégré** de l'ABNORM. Cela permet d'améliorer la satisfaction des clients tout en renforçant la crédibilité et l'impartialité de l'agence auprès de ses parties prenantes.



M. Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité (DPQ - ABNORM)

**A.M : En quoi la promotion de la qualité est-elle, selon vous, un levier de transformation économique et sociale ?**

**A.R.K :** La promotion de la qualité est un véritable levier de transformation pour notre pays. Elle permet aux entreprises de connaître les normes, de les comprendre et de les adopter pour mettre sur le marché des produits sûrs et de qualité. Cela améliore leur compétitivité, protège la santé des consommateurs et renforce la confiance des clients. C'est un cercle vertueux qui bénéficie à toute la société.

**A.M : Quelles sont les activités phares de votre direction ?**

**A.R.K :** Nous menons plusieurs actions majeures pour renforcer la culture qualité. Il s'agit, entre autres, des **campagnes de sensibilisation** sur l'infrastructure qualité, organisées dans les régions à travers des ateliers interactifs ; de la **commémoration des journées mondiales** de la normalisation, de la métrologie et de la qualité, qui sont des moments d'échange privilégiés ; de **l'organisation du Prix Burkinabè de la Qualité**

## Entretien avec M. Abdou Rahim KINDA, Directeur de la Promotion de la Qualité (DPQ – ABNORM)

(PBQ), qui récompense les meilleures pratiques de management de la qualité dans les entreprises et institutions ; des **formations adaptées aux besoins du marché**, pour renforcer les compétences des entreprises et des administrations ; de la **mise en œuvre du système de management intégré**, garantissant la cohérence et l'efficacité des processus internes.

**A.M : Comment coopérez-vous avec les acteurs publics, privés et les consommateurs ?**

**A.R.K :** La DPQ collabore étroitement avec plusieurs partenaires. Nous travaillons avec l'**ABMAQ** pour l'organisation conjointe du Prix Burkinabè de la Qualité (PBQ) et des Journées Nationales de la Qualité (JNQ). **Les structures publiques** sont sollicitées pour mobiliser les participants et contribuer à l'animation des ateliers. **La Ligue des consommateurs participe régulièrement à nos activités, ce qui renforce l'impact de nos actions auprès du grand public.**

**A.M : Quels mécanismes appliquez-vous pour garantir l'exemplarité de l'agence en matière de conformité et de bonnes pratiques ?**

**A.R.K :** L'ABNORM est certifiée **ISO 9001 : 2015** pour son système de management de la qualité, et accréditée **ISO/IEC 17065**. Ces normes imposent des exigences strictes que nous respectons scrupuleusement. Cela inclut des audits internes réguliers pour vérifier la conformité et l'efficacité du système de management ; un audit externe annuel réalisé par un organisme indépendant ; des actions de sensibilisation continues sur les procédures, les risques, les bonnes pratiques et autres aspects pertinents.

**A.M : Quel message souhaiteriez-vous adresser aux entreprises et aux consommateurs pour encourager leur adhésion à la démarche qualité ?**

**A.R.K :** J'invite les entreprises à s'impliquer activement dans les activités de promotion de la qualité de l'ABNORM et à intégrer les normes dans leur quotidien. C'est ainsi qu'elles pourront optimiser leurs processus, satisfaire leurs clients et se démarquer dans un marché de plus en plus exigeant.

Aux consommateurs, je dis : **« Exigez le label de conformité NBF sur les produits. Ce réflexe protège votre santé, garantit vos droits et soutient l'économie locale. Ensemble, bâtissons un Burkina Faso où la qualité rime avec confiance et progrès. »**

Enfin, j'encourage toutes les entreprises à se rapprocher de l'ABNORM pour leurs besoins en formation dans les domaines du management de la qualité, de la métrologie, de la certification et de la normalisation. Nos formations sont adaptées, accessibles et conçues pour répondre aux réalités du terrain.



Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie et de la Qualité

**DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA QUALITE (DPQ)**

**NOS ACTIVITÉS**

- Formations de référence et assistance-conseils en matière de normalisation, de certification, de qualité, de métrologie et d'accréditation au niveau de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des consommateurs ;
- Diffusion des techniques du Management de la Qualité ;
- Contribution au développement d'une culture et d'une pratique du management de la qualité adaptée aux spécificités socioculturelles ;
- Formations spécifiques sur demande dans le domaine de la qualité.



**NOS VALEURS**

Professionalisme    Disponibilité    Célérité

**BIPM    ISO    OIML    IEC    ITU**

*Exigez la qualité, soyez dans les normes !*

Avenue des Arts, Ouagadougou | (+226) 25 37 14 43 | abnorm.bf@gmail.com

## Burkina Faso : Onze nouvelles normes pour mieux transformer poisson et œufs

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), à travers l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), franchit une nouvelle étape dans sa mission de promotion de la qualité au service du développement économique et de la sécurité des consommateurs.

Onze (11) nouvelles normes nationales relatives à la transformation du poisson, des œufs et de leurs produits dérivés, élaborées avec l'appui financier du Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Elevage (PRECEL), viennent d'être officiellement homologuées par l'Arrêté n°00244/MICA/SG/ABNORM du 12 juin 2025, signé par le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Ces normes, élaborées dans le respect des textes nationaux, régionaux et internationaux, visent à encadrer la qualité sanitaire, toxicologique, technologique et commerciale des produits d'origine halieutique et avicole.

### Produits concernés

Parmi les produits visés figurent les œufs de poule, la poudre d'œufs, la mayonnaise, ainsi que diverses formes de poissons transformés : surgelés, séchés, fumés, en farine ou en saucisses. Deux codes d'usages viennent renforcer le dispositif, notamment en matière d'hygiène et de prévention des contaminations alimentaires liées aux procédés de fumage ou séchage.

### Objectifs principaux

- Garantir aux consommateurs des produits sains, sûrs et conformes ;
- Renforcer la compétitivité des acteurs économiques grâce à des référentiels normatifs clairs ;
- Aligner les pratiques locales aux standards régionaux et internationaux.

### Entrée en vigueur

Ces normes s'appliqueront à partir du 12 décembre 2025, soit six mois après leur date d'homologation, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### Mise en œuvre

L'ABNORM assurera, avec les autres structures partenaires habilitées, la vulgarisation, le suivi et le contrôle du respect de ces normes sur l'ensemble du territoire national.

Pour davantage d'informations, les parties prenantes sont invitées à consulter le Journal Officiel du Faso ou à prendre contact avec les services de l'ABNORM, aux 53 26 27 27 / 52 94 30 30.

« Ensemble, engageons-nous pour une transformation alimentaire de qualité, au service du développement et de la santé publique. »

## Burkina Faso : Homologation officielle de Onze (11) nouvelles normes nationales



ABNORM  
Agence Burkinabè de Normalisation,  
de la Métrologie et de la Qualité



Onze (11) nouvelles normes nationales relatives à la transformation du poisson, des œufs et de leurs produits dérivés homologuées par l'Arrêté n°00244/MICA/SG/ABNORM du 12 juin 2025.

#### Objectifs principaux :

- Garantir aux consommateurs des produits sains, sûrs et conformes ;
- Renforcer la compétitivité des acteurs économiques grâce à des référentiels normatifs clairs ;
- Aligner les pratiques locales aux standards régionaux et internationaux.

**Entrée en vigueur : A partir du 12 décembre 2025**

Pour toute information, bien vouloir contacter le Service Communication et Relations Publiques (SCRCP) :

☎ (+226) 53 26 27 27 / 52 94 30 30 ✉ info@abnorm.gov.bf

Exigez la qualité, soyez dans les normes !



### Les 11 normes homologuées

Codes

N°	Codes	Titre
1.	NBF 01-0291 : 2025	Œufs de poule comestibles en coquille : Spécifications
2.	NBF 01-0292 : 2025	Mayonnaise : Spécifications
3.	NBF 01-0293 : 2025	Poudre d'œufs : Spécifications
4.	NBF 01-0294 : 2025	Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œuf
5.	NBF 01-0295 : 2025	Poisson surgelé éviscéré ou non éviscéré : Spécifications
6.	NBF 01-0296 : 2025	Poisson séché et poisson salé séché : Spécifications
7.	NBF 01-0297 : 2025	Poisson fumé, poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché : Spécifications
8.	NBF 01-0298 : 2025	Farine de poisson : Spécifications
9.	NBF 01-0299 : 2025	Saucisses de poisson : Spécifications
10.	NBF 01-0300 : 2025	Code d'usages pour la réduction de la contamination des aliments par les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus des processus de fumage et de séchage direct
11.	NBF 01-0301 : 2025	Code d'usages sur les poissons et les produits de la pêche

## Burkina Faso : L'ABNORM renforce la sécurité des produits destinés aux enfants avec l'homologation de nouvelles normes

Dans un contexte où la sécurité sanitaire des aliments et la qualité des produits destinés aux enfants sont devenues des préoccupations majeures, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a franchi une étape décisive. À travers sa Direction de la Normalisation et de la Certification (DNC), l'agence a récemment élaboré dix-huit (18) nouvelles normes visant à encadrer la fabrication et la commercialisation de divers produits alimentaires et non alimentaires prisés par les enfants.

Ces normes couvrent une large gamme de produits, notamment les jouets, les biscuits, les chips, les glaces et crèmes glacées lactières, les chewing-gums, le chocolat et produits à base de chocolat, ainsi que les confitures, gelées et marmelades. Cette initiative s'inscrit dans la mission de l'ABNORM qui consiste, entre autres, à élaborer et diffuser des normes de spécifications techniques, des lignes directrices et des codes de bonnes pratiques relatifs aux produits d'intérêt économique et social du Burkina Faso.

### Une homologation pour garantir la conformité des produits

Par arrêté N °0149 / MICA/ SG/ABNORM du 7 avril 2025 portant homologation des normes nationales et qui rend d'application obligatoire lesdites normes, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat a pris une décision majeure marquant une avancée dans la réglementation des produits destinés aux enfants et renforce le cadre normatif du pays.

L'homologation de ces normes s'appuie sur l'article 17 du décret n°2017-1317/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017 fixant les modalités d'élaboration et d'application des normes nationales qui stipule que « l'homologation des normes est annoncée par arrêté du Ministre chargé du Commerce au vu du rapport de présentation établi par l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité ». Grâce à cette officialisation, les nouvelles normes deviennent juridiquement contraignantes et doivent être respectées par les fabricants et distributeurs opérant sur le marché burkinabè.

### Un besoin urgent de réglementation face à des produits atypiques

Le Burkina Faso dispose aujourd'hui, plus de 34 normes dédiées spécifiquement aux aliments destinés aux enfants. Cependant, il a été donné de constater un besoin accru d'encadrer par voie réglementaire la mise sur le marché de certains produits sensibles destinés aux enfants.

En effet, des investigations ont permis de constater sur nos marchés une catégorie atypique de produits alimentaires vendue principalement aux enfants. Ces produits, qui imitent des objets médicaux ou des armes, incluent des bonbons présentés sous la forme de comprimés médicamenteux, des chocolats conditionnés dans des emballages plastiques en forme de seringue, ainsi que des jus contenus dans des emballages en forme de pistolet. Face à la prolifération de ces produits, qui peuvent induire des comportements à risque chez les enfants, le Ministère en charge du Commerce a décidé d'agir rapidement. À travers l'ABNORM, il a lancé l'élaboration de normes nationales spécifiques pour encadrer la fabrication et la commercialisation de ces produits et garantir leur conformité aux exigences de sécurité sanitaire.

### Perspectives et défis à venir

Si l'adoption de ces normes constitue une avancée majeure, leur application nécessite une sensibilisation accrue des acteurs économiques et des consommateurs. L'ABNORM veille également à leur application rigoureuse à travers des contrôles et des audits réguliers.

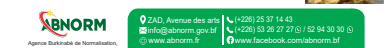
#### Sécurité des produits destinés aux enfants avec homologation de 18 nouvelles normes

#### Game de produits concernés destinés aux enfants :

- (Jouets - Biscuits - Chips - Glaces & Crèmes glacées lactières- Chewing-gums
- Chocolat & produits à base de chocolat
- Confitures - Gelées & marmelades)

Selon l'Arrêté n°0149 du 7 avril 2025 portant homologation de dix-huit (18) normes sur la fabrication et la commercialisation de divers produits alimentaires prisés par les enfants.

NB : Détails des normes à consulter auprès de la Direction de la Normalisation et de la Certification de l'ABNORM



Les 18 normes homologuées		
N°	Codes	Titre
1	NF ISO B1241-2022	Sécurité des jouets - Partie 1: Aspects de sécurité relatifs aux propriétés mécaniques et physiques
2	NF ISO B1242-2023	Sécurité des jouets - Partie 2: Inflammabilité
3	NF ISO B1243-2020	Sécurité des jouets - Partie 3: Migration de certains éléments
4	NF ISO B1244-2014	Sécurité des jouets - Partie 4: Balançoires, glissières et jouets à activité similaire à usage domestique familial intérieur et extérieur
5	NF ISO B1245-2015	Sécurité des jouets - Partie 5: Détermination de la concentration totale de certains éléments dans les jouets
6	NF ISO B1246-2023	Sécurité des jouets - Partie 6: Certains esters de phthalates
7	NF ISO B1247-2015	Sécurité des jouets - Partie 7: Exigences et méthodes d'essai pour les peintures digitales
8	NF ISO/TR B1248-2024	Sécurité des jouets - Partie 8: Détermination de l'âge - Première tranche d'âge pour l'utilisation appropriée des catégories de jouets
9	NF ISO/TR B1249-2020	Sécurité des jouets - Partie 9: Aspects de sécurité relatifs aux propriétés mécaniques et physiques
10	NF ISO B12410-2023	Sécurité des jouets - Partie 10: Coiffes d'expériences chimiques et activités connexes
11	NF ISO B12411-2019	Sécurité des jouets - Partie 11: Jouets chimiques (coiffes) autres que les coffrets d'expériences
12	NF ISO B12412-2023	Sécurité des jouets - Partie 12: Sécurité microbiologique
13	NF 01-254-2025	Produits de la biscuiterie - spécifications
14	NF 01-255-2025	Chewing gum - spécifications
15	NF 01-256-2025	Chocolat et produits à base de chocolat - spécifications
16	NF 01-257-2025	Glaces et crèmes glacées lactières - spécifications
17	NF 01-258-2025	Chips de bananes - spécifications
18	NF 01-259-2025	Confitures, gelées et marmelades - spécifications



## Infrastructure qualité et renforcement de la sécurité et du développement durable : le Burkina Faso officialise l'homologation de 700 normes

Par arrêté n°2025 0313/MICA/SG/ABNORM, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Monsieur Serge Gnaniodem PODA, a acté l'homologation de 700 normes régionales et internationales en normes nationales burkinabè. Cette mesure stratégique, pilotée par l'ABNORM, marque une avancée majeure pour la gouvernance normative du pays.

### Domaines couverts par cette homologation

Les 700 normes régionales et internationales homologuées en normes nationales couvrent une diversité de secteurs clés :

- santé, dispositifs médicaux et médecine traditionnelle ;
- agriculture, apiculture et aquaculture ;
- produits pétroliers, lubrifiants et énergie renouvelable ;
- exploitation minière et matériaux de construction ;
- protection individuelle et sécurité incendie ;
- tourisme, hôtellerie et gestion durable ;
- évaluation de la conformité, certification et métrologie ;
- économie circulaire, collecte des déchets et biogaz.

### Quels bénéfices pour le Burkina Faso

L'homologation de ces 700 normes représente une avancée stratégique majeure pour le Burkina Faso. Elle contribue à renforcer la sécurité des citoyens en établissant des référentiels clairs et fiables dans des secteurs clés tels que la santé, les équipements, les produits alimentaires et les infrastructures. Par ailleurs, cette homologation facilite la compréhension du cadre réglementaire pour les acteurs économiques, leur permettant de mieux se conformer aux exigences en vigueur. Elle améliore également leur compétitivité sur les marchés régionaux et internationaux.

L'ABNORM entreprendra des campagnes de sensibilisation, des ateliers techniques et des sessions de formation pour favoriser la vulgarisation et l'appropriation de ces normes auprès des opérateurs publics et privés.



## L'ABNORM certifiée ISO 9001 versions 2015

### Cap stratégique vers l'excellence organisationnelle

Fin 2024, l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a franchi un tournant décisif dans sa quête d'efficacité et de performance : elle est désormais certifiée ISO 9001 : 2015.

Ce jalon prestigieux consacre bien plus qu'une conformité technique, il incarne l'engagement stratégique et durable de l'institution à faire la qualité un levier central de sa gouvernance.

### Une norme internationale pour une ambition nationale

L'ISO 9001 : 2015, référence mondiale en matière de Système de Management de la Qualité (SMQ), offre un cadre structurant pour optimiser les processus internes, renforcer la satisfaction des clients, instaurer une culture d'amélioration continue et maîtriser les risques organisationnels.

Pour l'ABNORM, cette certification n'est pas un simple label : elle reflète une volonté affirmée d'aligner ses pratiques managériales aux standards internationaux, dans un contexte où la qualité devient un enjeu stratégique pour le développement économique du Burkina Faso.

### Un processus rigoureux, une volonté affirmée

L'obtention de la certification ISO 9001 : 2015 est le fruit d'un processus exigeant, mené avec rigueur et cohésion : diagnostic initial et cartographie, formations ciblées pour les équipes, mise en conformité des pratiques, audits internes et externes, évaluation finale par un organisme tiers indépendant.

Chaque direction, chaque service, chaque agent a contribué à cette dynamique, illustrant la capacité collective de l'ABNORM à répondre aux exigences des parties intéressées et à incarner un rôle exemplaire dans l'écosystème qualité national.

### Une reconnaissance qui engage

Au-delà du prestige, la certification ISO 9001 : 2015 constitue un outil stratégique de pilotage : elle renforce la crédibilité technique de l'agence, elle consolide la confiance des partenaires publics et privés, elle stimule une culture de résultats et de performance au sein du personnel.

Pour M. Habraham SOMDA, Directeur Général de l'ABNORM, « cette certification vient récompenser un travail collectif soutenu et marque le début d'une nouvelle dynamique. L'objectif n'est pas seulement de maintenir la certification, mais de faire vivre au quotidien les principes du management par la qualité. »

### Une dynamique en marche

Cette reconnaissance s'inscrit dans une vision élargie : celle d'une ABNORM résolument tournée vers l'avenir, prête à relever les défis de la compétitivité, de la conformité réglementaire et de la transformation institutionnelle. A l'heure où la qualité devient un vecteur de développement, l'Agence entend se positionner comme acteur de référence, au service de l'intérêt général et de la performance nationale.



## Encadré pédagogique

### Accréditation et Certification, quelle nuance ?

Dans le domaine de l'infrastructure qualité, les termes accréditation et certification sont souvent utilisés de manière interchangeable. Pourtant, ils désignent deux processus bien distincts, aux rôles complémentaires dans l'assurance qualité.

#### La certification

La certification est une démarche par laquelle une tierce partie indépendante atteste qu'un produit, un service, un système de management ou une compétence est conforme à des exigences spécifiées, généralement définies dans des normes techniques.

Elle constitue un gage de confiance pour les consommateurs et les partenaires, un outil de valorisation des performances, un levier de compétitivité pour les entreprises.

À l'ABNORM, la certification s'inscrit dans une logique de valorisation des performances, de renforcement de la compétitivité et de promotion de la qualité nationale.

#### L'accréditation : reconnaître la compétence des évaluateurs

L'accréditation intervient en amont. Elle vise à reconnaître formellement qu'un organisme – tel qu'un laboratoire, un organisme de certification ou d'inspection – possède la compétence technique et l'impartialité nécessaires pour effectuer des activités spécifiques, selon des référentiels internationalement reconnus.

L'accréditation est généralement délivrée par un organisme national d'accréditation, dans le respect des exigences de la norme ISO/IEC 17011.

En résumé,

Accréditation	Certification
Évalue les <b>organismes d'évaluation</b>	Évalue la <b>conformité des produits, services ou systèmes</b>
Délivrée par un <b>organisme d'accréditation</b>	Délivrée par un <b>organisme certificateur</b>
Fondée sur la <b>compétence et l'impartialité</b>	Fondée sur la <b>conformité aux normes</b>

Ces deux mécanismes sont essentiels pour instaurer un climat de confiance entre les entreprises, les autorités publiques et les consommateurs.

## Lexique Qualité : Comprendre les Types de Normes

L'environnement normatif comprend plusieurs types de normes qu'on peut regrouper en quatre catégories principales :

### ◆ Normes de produits

Ces normes définissent **les caractéristiques techniques et les exigences de qualité** que doivent respecter les produits mis sur le marché.

Elles peuvent porter sur :

- **la composition** (ingrédients, matériaux)
- **les dimensions** (taille, poids, volume)
- **les performances** (efficacité, durabilité)
- **la sécurité** (absence de danger pour l'utilisateur)

*Exemple : Une norme sur les câbles électriques peut spécifier leur résistance, leur isolation et leur tolérance thermique.*

### ◆ Normes de services

Ces normes encadrent la qualité des prestations fournies par les entreprises ou les institutions.

Elles peuvent concerner :

- la **disponibilité** du service
- la **fiabilité** et la **rapidité d'exécution**
- la **courtoisie** et la **relation client**
- le **suivi après prestation**

*Exemple : Une norme sur les services de transport peut exiger la ponctualité, la sécurité des passagers et la propreté des véhicules.*

### ◆ Normes de processus

Ces normes décrivent les méthodes et procédures à suivre pour réaliser une activité de manière maîtrisée et efficace.

Elles peuvent s'appliquer à :

- la production industrielle
- la gestion de la qualité
- la sécurité au travail
- la traçabilité des opérations

*Exemple : Une norme sur le processus de fabrication alimentaire peut imposer des étapes de contrôle qualité et d'hygiène strictes.*

### ◆ Normes de gestion

Ces normes définissent les exigences pour la mise en place et le fonctionnement des systèmes de gestion, tels que la gestion de :

- la qualité (ISO 9001)
- l'environnement (ISO 14001)
- la sécurité (ISO 45001)
- l'énergie, la responsabilité sociétale, etc.

*Exemple : La norme ISO 9001 aide les entreprises à structurer leur organisation pour garantir la satisfaction client et l'amélioration continue.*

## Fiche Pratique : Comprendre le Processus de Certification à la Marque NBF

### Qu'est-ce que la marque NBF ?

Instituée en 2016 par l'Agence Burkinabè de Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM), la marque NBF (Norme du Burkina Faso) est la première marque nationale de certification. Elle ne constitue pas une norme en soi, mais représente une **preuve officielle de conformité** aux exigences normatives applicables à un produit.

La marque NBF est accessible à toute entreprise qui en fait la demande et qui démontre, à l'issue d'un processus rigoureux, sa capacité à respecter les normes en vigueur.

#### ◆ Étape 1 : Préparer sa demande de certification

Avant de soumettre une demande à l'ABNORM, l'entreprise doit remplir certains prérequis essentiels. Il s'agit entre autres de :

- disposer d'un **site exclusivement dédié à la production**,
- présenter un **diagramme clair du processus de fabrication** ;
- mettre en œuvre un **système de suivi des Bonnes Pratiques d'Hygiène et de Fabrication (BPH/BPF)**.

*Dès cette phase préparatoire, les services techniques de l'ABNORM sont disponibles pour accompagner les entreprises dans leurs démarches.*

#### ◆ Étape 2 : Soumettre la demande

La demande de certification consiste à exprimer officiellement le besoin de faire certifier un produit. Pour cela, l'entreprise doit :

- retirer un **formulaire de demande** auprès de l'ABNORM ;
- le remplir, le signer et le déposer au **service courrier** ;
- joindre les **documents d'existence légale** (Registre de commerce, numéro IFU, etc.).

#### ◆ Étape 3 : L'évaluation technique et l'audit

Une fois le dossier reçu et jugé conforme aux critères techniques, l'ABNORM procède à :

- la **désignation des auditeurs** ;
- la **planification de l'audit** en concertation avec l'entreprise.

L'audit comprend :

- une visite du site de production ;
- des **entretiens avec le personnel clé** de l'entreprise
- le **prélèvement d'échantillons** pour analyses en laboratoire.

Les auditeurs rédigent ensuite un **rapport d'audit** détaillé, incluant les résultats des essais, soumis au **comité technique de certification**. Ce comité décide de l'issue du processus.

Quelle que soit la décision, l'entreprise reçoit une **notification officielle accompagnée du rapport d'audit**.

#### ◆ Étape 4 : Gestion et suivi de la certification

Si le produit est jugé conforme, l'entreprise obtient le droit d'apposer la marque NBF pour une durée de trois (03) ans.

Pendant cette période :

- **des audits de surveillance** sont réalisés ;
- en cas de manquements, des **sanctions** peuvent être appliquées : avertissement, suspension, retrait du certificat, voire poursuites judiciaires.

*L'entreprise doit notifier son intention de renouveler le certificat trois mois avant son expiration.*

#### En cas d'audit non concluant

Si l'audit révèle des non-conformités :

- l'entreprise doit **corriger les écarts** identifiés ;
- elle peut **soumettre une nouvelle demande** une fois les corrections effectuées.

#### ◆ Pourquoi viser la certification NBF ?

La certification à la marque NBF offre de nombreux avantages aussi bien pour les entreprises, les consommateurs que pour l'Etat :

- **crédibilité renforcée** auprès des clients et partenaires ;
- **avantage concurrentiel** sur le marché ;
- **confiance accrue** des consommateurs ;
- **valorisation du sérieux et de la qualité** des produits ;
- **appui à la politique nationale de promotion de la qualité**.



## ETAT DE REALISATION DES ACTIVITES PHARES DE L'ABNORM AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2025

### EN MATIERE DE NORMALISATION

- 700 normes internationales ont été examinées et adoptées par les membres du Comité technique de normalisation dans plusieurs domaines ;
- 105 normes CEDEAO ont été identifiées comme nécessaires pour le Burkina Faso et adoptées comme normes nationales ;
- Dans le cadre de la collaboration avec le projet de Résilience et de Compétitivité de l'Élevage, l'ABNORM a élaboré 11 normes relatives à la transformation du poisson, des œufs et de leurs produits dérivés .

### EN MATIERE DE CERTIFICATION

81 demandes ont été examinées et traitées avec 20 produits certifiés.

### EN MATIERE DE CONTROLE METROLOGIQUE

- 6786 instruments de mesure rentrant dans les transactions commerciales ont été vérifiés ;
- 598 détenteurs de produits préemballés et assimilés ont été contrôlés.

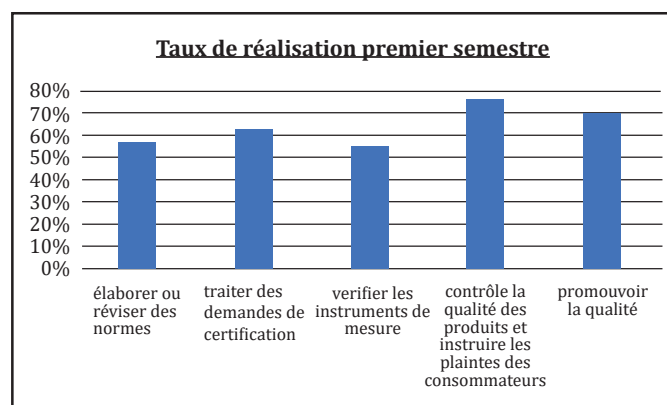
### EN MATIERE DE CONTROLE DE LA QUALITE DES PRODUITS

- 195 demandes d'autorisation de Mise à Consommation (AMC) traitées ;
- 6731 échantillons de produits ont été prélevés et analysés ;
- 2473 demandes de Certificat National de Conformité ont été traitées.

### EN MATIERE DE PROMOTION DE LA QUALITE

- Trois (03) ateliers d'information et de sensibilisation ont été organisés au profit des huileries et boulangeries ;
- Deux (02) ateliers d'information et de sensibilisation sur la certification et le système de normalisation au Burkina Faso organisés au profit des acteurs socio-économiques.

### Illustration en termes de niveau de réalisation des activités phares



## Sensibilisation des responsables et techniciens des boulangeries



Ouverture de l'atelier de sensibilisation des responsables et techniciens des boulangeries par le Directeur Régional de l'ABNORM Hauts-Bassins.



Responsables et techniciens des boulangeries des Hauts-Bassins attentifs aux recommandations des experts de l'ABNORM.



Appel du Directeur Régional de l'ABNORM Hauts-Bassins à l'adoption rigoureuse des bonnes pratiques d'hygiène dans les boulangeries.



Engagement collectif autour d'un objectif commun : améliorer la qualité du pain et renforcer l'hygiène dans les établissements.

## Premier Conseil d'Administration 2025 de l'ABNORM.



Ouverture du premier Conseil d'Administration 2025 de l'ABNORM.



Les administrateurs en pleine analyse des documents stratégiques, garants de l'orientation et de la performance institutionnelle.



Moment de réflexion collective, les administrateurs examinent les axes clés du développement de l'ABNORM.



Validation officielle des documents stratégiques par le Conseil d'Administration



Le Président du Conseil d'administration, M. Daouda OUEDRAOGO, félicitant le directeur général de l'ABNORM pour les résultats obtenus et appelant à maintenir la dynamique de performance.

## Une synergie renforcée entre l'ABNORM et la CNLF



Accueil chaleureux du Coordonnateur National de Lutte contre la Fraude, Dr Mohamadi COMPAORE (droite), par le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA.



Dr Mohamadi COMPAORE salue les efforts concrets de l'ABNORM pour renforcer la conformité et la qualité sur le terrain.



Dialogue stratégique autour du décret instituant le Certificat National de Conformité



Une rencontre fructueuse marquée par une convergence de vues et un engagement commun pour la qualité et la transparence.

## Le DG de l'ABNORM en visite à la Douane



Le DG de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA (droite) reçu en audience par le DG de la Douane, M. Yves KAFANDO



Les deux parties saluent la tenue de cette rencontre

## Une campagne d'étalonnage des instruments médicaux



A l'occasion de la Journée Mondiale de la Métrologie, l'ABNORM lance une campagne d'étalonnage des instruments médicaux pour renforcer la fiabilité des soins.



Le Directeur de la Métrologie, M. Issa SAWADOGO, présente les étapes clés du processus d'étalonnage



Les professionnels de la santé saluent l'initiative de l'ABNORM, soulignant son rôle essentiel dans l'amélioration des services et la sécurité des patients.

## Une campagne de sensibilisation et de vérification des balances



Le Directeur Général de l'ABNORM, M. Habraham SOMDA, accompagné de son équipe, lance une campagne de sensibilisation et de vérification des balances au marché des fruits et légumes situé près de l'aéroport de Ouagadougou. Objectif : garantir l'équité dans les transactions commerciales.

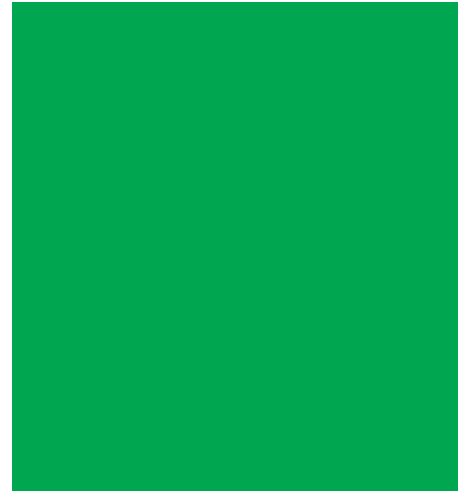


À l'issue du contrôle, M. Habraham SOMDA certifie une balance conforme aux exigences métrologiques, assurant ainsi la fiabilité des pesées pour les consommateurs et les commerçants.



Le Directeur Général remet officiellement le certificat de conformité, autorisant l'utilisation de la balance pour les transactions commerciales conformément aux normes en vigueur.

## L'ABNORM réaffirme son engagement citoyen

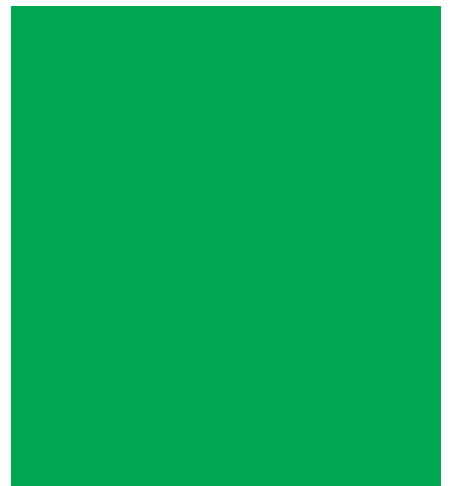
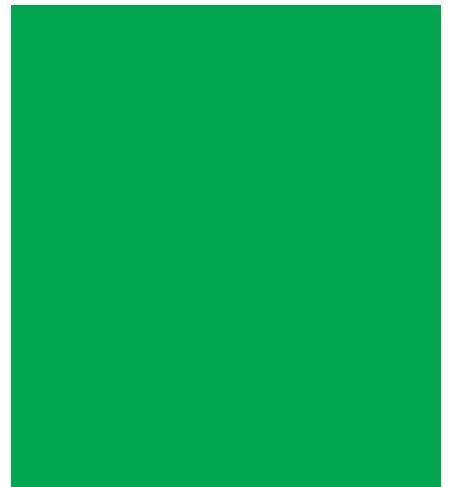


## Séjour du Président du Conseil d'Administration à l'ABNORM





Le DG de l'ABNORM en visite chez le Procureur du Faso



## NAISSANCE

Double bonheur au sein de l'ABNORM



- ◆ Le Chef du Service de l'Inspection et de la Surveillance du Marché (SISM), Monsieur Adama NACANABO, est devenu père de **jumelles le 12 juin 2025**. Une heureuse nouvelle qui réjouit toute la communauté ABNORM. Félicitations à la famille NACANABO pour cette double bénédiction !

## Benin Burkina Faso : Homologation officielle de Onze (11) nouvelles normes nationales



ABNORM  
Agence Nationale de Normalisation  
et de Certification de la Qualité



Onze (11) nouvelles normes nationales relatives à la transformation du poisson, des œufs et de leurs produits dérivés homologuées par l'Arrêté n°00244/MICA/SG/ABNORM du 12 juin 2025.

### Objectifs principaux :

- Garantir aux consommateurs des produits sains, sûrs et conformes ;
- Renforcer la compétitivité des acteurs économiques grâce à des référentiels normatifs clairs ;
- Aligner les pratiques locales aux standards régionaux et internationaux.

**Entrée en vigueur : A partir du 12 décembre 2025**

Pour toute information, bien vouloir contacter le Service Communication et Relations Publiques (SCRCP) :

☎ : (+226) 53 26 27 27 / 52 94 30 30

✉ : info@abnorm.gov.bf

*Exigez la qualité, soyez dans les normes !*



## Sécurité des produits destinés aux enfants avec homologation de 18 nouvelles normes

### Game de produits concernés destinés aux enfants :

- (Jouets - Biscuits - Chips - Glaces & Crèmes glacées lactières - Chewing-gums - Chocolat & produits à base de chocolat - Confitures - Gelées & marmelades)

Selon l'Arrêté n°0149 du 7 avril 2025 portant homologation de dix-huit (18) normes sur la fabrication et la commercialisation de divers produits alimentaires prisés par les enfants.

NB : Détails des normes à consulter auprès de la Direction de la Normalisation et de la Certification de l'ABNORM



ZAD, Avenue des arts  
info@abnorm.gov.bf  
www.abnorm.fr

(+226) 26 37 14 43

(+226) 53 26 27 27 (s) / 52 94 30 30 (s)

www.facebook.com/abnorm.bf



Agence Burkinabé de Normalisation,  
de la Métrologie et de la Qualité



Marque de certification de normes



Identifiant d'un produit  
fabriqué au Burkina

1	<b>INSTRUMENT CONFORME</b>	7
2		8
3		9
4	<b>Limite de validité 2023</b>	10
	<b>N°0001</b>	
5	01BP 19 Ouagadougou 01	11
	Avenue des Arts	
	BURKINA FASO	
	Tél: (226) 25 37 14 43	
6	Email: abnorm.bf@gmail.com	12
	Web: www.abnorm.bf	

1	<b>INSTRUMENT NON CONFORME INTERDIT D'USAGE</b>	7
2		8
3		9
4	<b>Contrôlé en 2021</b>	10
	<b>N°0001</b>	
5	01BP 19 Ouagadougou 01	11
	Avenue des Arts	
	BURKINA FASO	
	Tél: (226) 25 37 14 43	
6	Email: abnorm.bf@gmail.com	12
	Web: www.abnorm.bf	

L'étiquette verte signifie que l'instrument de mesure de la quantité du carburant est conforme à la norme

L'étiquette « rouge » signifie que l'instrument de mesure de la quantité du carburant n'est pas conforme à la norme

ACCREDITÉE ISO 17065 : 2012



Exigez la qualité, soyez dans les normes !

CERTIFIÉE ISO 9001 : 2015

